



Assemblée générale

Cinquante et unième session

13^e séance plénière

Vendredi 27 septembre 1996, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

En l'absence du Président, M. Kamal (Pakistan), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, le premier orateur est le Ministre d'État de la Nouvelle-Zélande, S. E. Sir Robin Gray.

Sir Robin Gray (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : J'éprouve un plaisir particulier à prendre la parole pendant une session de l'Assemblée générale que préside la Malaisie. Nos deux pays entretiennent des relations très amicales, et tous connaissent et respectent l'Ambassadeur Razali. La Nouvelle-Zélande s'attend à une session productive sous sa direction.

Dans deux semaines, les Néo-Zélandais participeront à une élection générale. Il y a beaucoup de questions sur lesquelles les divers partis politiques ne s'entendent pas, mais une chose reste évidente : les Néo-Zélandais appuient l'ONU et la primauté du droit international qu'elle incarne.

Pour la Nouvelle-Zélande, comme pour beaucoup d'autres pays représentés ici — et en particulier les pays les plus petits — le but principal de l'ONU doit être de fournir

un système de sécurité collective. Elle rassemble les nations du monde dans une grande coalition dans le but de maintenir la paix, d'aider à éliminer les armes de destruction massive, de soutenir les droits de l'homme, d'encourager la conduite des affaires publiques, de protéger l'environnement et de promouvoir le développement économique et social, y compris en supportant le rôle des femmes.

Ensemble, ces activités, conjuguées aux initiatives nationales et régionales, fournissent les fondements du système de sécurité collective que nous voulons léguer à nos enfants.

Pour les Néo-Zélandais, leur confiance dans l'ONU a été réaffirmée lorsque, il y a deux semaines, l'Assemblée générale a adopté le Traité d'interdiction complète des armes nucléaires. J'ai eu la grande satisfaction de signer le Traité aujourd'hui au nom du Gouvernement et du peuple néo-zélandais. La conclusion d'un accord sur l'interdiction des essais est l'objectif que la Nouvelle-Zélande cherche à atteindre depuis plus de 30 ans. Nous l'avons appuyé à l'Assemblée, de concert avec l'Australie et le Mexique. Le Traité reflète les convictions profondes de tous les Néo-Zélandais.

La Nouvelle-Zélande continuera d'oeuvrer en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous croyons que ces armes de destruction massive peuvent et doivent être éliminées et cette position a été renforcée par l'expérience acquise dans notre région, qui a été un site d'essai pour les

armes nucléaires. Je dois dire que nous sommes heureux que cette époque soit révolue.

Pour la Nouvelle-Zélande, le Traité signifie d'abord et avant tout la fin des essais nucléaires dans notre région et dans le monde entier. Mais plus encore, il dresse de véritables obstacles sur la voie de tout État qui chercherait à perfectionner ou à mettre au point un arsenal nucléaire. Nous avons adopté une mesure importante dans le cadre de l'élimination totale des armes nucléaires. Maintenant, il est temps de nous tourner vers l'avenir.

La Cour internationale de Justice, dans son Avis consultatif récent sur la légalité du recours à la menace ou à l'ampleur des armes nucléaires, a défini notre obligation à cet égard : l'obligation de rechercher de bonne foi et mener à bon terme des négociations devant conduire au désarmement nucléaire. La Nouvelle-Zélande estime qu'en 1997 tous les États, y compris les États dotés d'armes nucléaires, devront poursuivre les négociations sur un programme progressif de désarmement nucléaire en ayant pour objectifs ultimes l'élimination complète des armes nucléaires et un traité sur le désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace.

Nous sommes mieux placés pour apporter notre contribution à de telles négociations en raison de la décision prise récemment par la Conférence du désarmement d'admettre la Nouvelle-Zélande et 22 autres pays en tant que membres à part entière. Pour illustrer l'importance qu'il attache à ses travaux actuels, mon Gouvernement vient de décider de nommer un ambassadeur du désarmement à temps plein à la Conférence à Genève.

De nouvelles mesures devant mener vers un monde exempt d'armes nucléaires sont recommandées dans le rapport de la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires, qui a été publié le mois dernier. Nous espérons que ce rapport stimulera les débats sur le plan national, en particulier dans les États dotés d'armes nucléaires.

Les aspirations de nombreux États à se libérer des armes nucléaires ont trouvé leur expression dans la création de quatre zones exemptes d'armes nucléaires. Pris ensemble, les quatre traités pertinents pourraient couvrir 114 pays et 1 milliard 700 millions d'habitants. Mon gouvernement a beaucoup réfléchi aux moyens d'encourager la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires. Nous travaillons avec d'autres gouvernements à un projet de résolution qui doit être présenté à l'Assemblée à cette session et la Nouvelle-Zélande espère qu'il bénéficiera d'un large appui.

Le désarmement fait partie des nombreux domaines dans lesquels l'ONU doit continuer de relever des défis graves à notre sécurité collective. Lorsque mon gouvernement est arrivé au pouvoir en octobre 1990, la communauté internationale faisait face au défi que représentait l'invasion du Koweït par l'Iraq. Au coeur de l'Europe, la Yougoslavie était sur la voie de la désintégration politique. Peu d'entre nous auraient pu alors imaginer le cauchemar de la Bosnie, le génocide qui allait suivre au Rwanda ou la famine et l'anarchie en Somalie. Pour y faire face, durant notre mandat au Conseil de sécurité en 1993 et 1994, 75 000 soldats de la paix de l'ONU ont été déployés dans le monde et l'invasion du Koweït par l'Iraq a été fermement contrée par une action de coalition autorisée par le Conseil de sécurité. La Nouvelle-Zélande faisait partie de cette coalition et participe aux efforts qui sont faits actuellement pour faire en sorte que l'Iraq respecte les décisions que le Conseil de sécurité a prises par la suite. Les événements récents montrent qu'il faut rester vigilants. L'Iraq doit reconnaître qu'il y a des limites à la tolérance de la communauté internationale.

Des Néo-Zélandais servent également sous les drapeaux dans l'ex-Yougoslavie où même si le rôle essentiel dans la mise en oeuvre des Accords de Dayton revient à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Organisation des Nations Unies continue de jouer un rôle important. De même, des Néo-Zélandais servent en Angola et au Moyen-Orient.

Les Néo-Zélandais appuient fermement le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix internationale même si les résultats au cours de la première partie de cette décennie sont mitigés. Il y a eu des succès tels que le Cambodge, le Mozambique et El Salvador, et il y a eu des déceptions et des désillusions amères en Bosnie, en Somalie et au Rwanda. J'hésite à appeler ces opérations des échecs. Pour moi, cela reviendrait à oublier les éléments positifs qui ont été obtenus dans des circonstances extrêmement difficiles ainsi que les contributions faites par tant de personnes si compétentes et dévouées. Ces opérations ne seront des échecs que si nous manquons d'en tirer des leçons. Je crois que nous avons appris quelque chose.

Nous avons appris que, tout d'abord, il faut donner à l'ONU les ressources dont elle a besoin pour accomplir sa tâche. Deuxièmement, l'Organisation doit prendre garde à ne pas combiner des actions coercitives et des opérations de maintien de la paix sauf si nos forces de maintien de la paix sont dotées, dès le départ, des moyens de répondre au niveau de menace supérieur.

Troisièmement, le Conseil de sécurité devrait être prudent et n'adopter que des résolutions que l'Organisation peut faire appliquer. Cela crée un grave problème de crédibilité.

Mon gouvernement estime également que l'ONU doit poursuivre ses efforts afin de mettre au point une capacité d'intervention plus rapide. Nous nous félicitons de la proposition visant à créer au Siège une équipe opérationnelle déployable rapidement et nous nous proposons de contribuer en lui détachant un officier très expérimenté.

Le déminage reste au centre des préoccupations de la Nouvelle-Zélande. Les mines constituent une menace inacceptable pour les opérations de maintien de la paix et sont un défi humanitaire et pour le développement à plus long terme. L'Organisation des Nations Unies ne doit ménager aucun effort pour faire en sorte que les ressources nécessaires soient disponibles pour les activités de déminage.

Nous avons plus que doublé notre contribution annuelle au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'assistance au déminage. Cela vient s'ajouter à notre contribution continue sous forme d'experts en déminage au Cambodge, au Mozambique et en Angola, et ici, au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, nous ne pensons pas que l'ONU puisse se soustraire à un scénario où des opérations comportant une éventuelle dimension coercitive sont envisagées. Si elle le faisait, elle pourrait très vite perdre sa pertinence. Les menaces à la paix et à la sécurité internationales risquent à l'avenir d'être tout aussi difficiles à affronter que les défis et les menaces du passé récent. L'ONU devra être en mesure de réagir de façon efficace et ne pas simplement se contenter d'entériner les décisions des grandes puissances.

Les événements tragiques survenus ces derniers jours en Cisjordanie et dans la bande de Gaza montrent que la paix dans cette région demeure inaccessible. La Nouvelle-Zélande lance un appel à toutes les parties pour qu'elles ne prennent pas de mesures qui risquent de faire dérailler le processus de paix. Des efforts inlassables ont été investis dans ce processus et offrent un espoir réel de trouver une solution à long terme aux problèmes qui ont tourmenté cette région. Il faut les appuyer et non les mettre en danger.

Les droits de l'homme sont le fondement de la liberté et de la justice et le respect universel des droits de l'homme est une condition préalable à la paix et à la sécurité internationales.

En Nouvelle-Zélande, nous oeuvrons avec diligence à veiller à ce qu'ils soient respectés chez nous. Nous sommes résolus à faire en sorte que les droits proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les pactes et autres instruments essentiels en matière de droits de l'homme soient une réalité vivante pour tous les Néo-Zélandais et nous sommes prêts à nous insurger lorsque nous constatons que les droits de l'homme sont violés dans d'autres régions du monde. La préoccupation de trouver des moyens concrets de protéger et de promouvoir les droits de l'homme et la bonne gestion des affaires publiques est au coeur de notre politique en matière de droits de l'homme.

Dans notre région de l'Asie-Pacifique, nous sommes heureux des progrès que fait l'ONU en vue de renforcer les structures de la promotion des droits de l'homme. Nous sommes également encouragés par le niveau de coopération et d'interaction atteint récemment par les commissions des droits de l'homme de la région.

La Nouvelle-Zélande voit aussi la nécessité d'appuyer certains des pays particuliers, les organisations internationales et régionales et les organisations non gouvernementales dans leurs activités visant à améliorer les droits de l'homme et la qualité de la gestion des affaires publiques. À cette fin, le Ministre des affaires étrangères a annoncé aujourd'hui la création d'un programme international de conduite avisée des affaires publiques. Ce nouveau programme va très certainement accroître notre capacité d'appuyer les activités de renforcement des capacités en matière de bonne gestion des affaires publiques et de droits de l'homme. Les activités de ce programme seront associées au fonds du Commonwealth existant pour la bonne gestion des affaires publiques.

Dans la ligne des principes de l'ONU, mon pays a également participé activement au Groupe d'action des ministres du Commonwealth pour la promotion des principes de la bonne gestion des affaires publiques, créé à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, à Harare, en 1991, et confirmé à sa réunion d'Auckland, en 1995. Pour ma part, j'ai eu l'honneur de représenter la Nouvelle-Zélande à plusieurs réunions du Groupe d'action et lors de sa mission récente en Gambie.

De tels programmes, qui ont des objectifs interdépendants de progrès social et de développement économique ne sont pas bon marché. Les fonds dépensés par l'ONU en opérations de secours et en activités de développement dépassent largement ceux consacrés aux opérations de maintien de la paix et il faut qu'il en soit ainsi.

Au Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992, il a été reconnu que de nouvelles sources de financement supplémentaire et considérable seraient requises pour réaliser le développement durable et mettre en oeuvre l'Action 21, le programme d'action qui va nous permettre d'entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle.

Je suis heureux de pouvoir annoncer que d'ici à l'année prochaine, la Nouvelle-Zélande aura augmenté son aide publique au développement de près d'un tiers depuis Rio. Notre financement des institutions des Nations Unies s'occupant de développement augmentera cette année de 24 %.

L'année 1997 sera celle de l'examen quinquennal d'Action 21. À la session extraordinaire de l'Assemblée générale en juin prochain, une tâche importante sera d'évaluer l'efficacité des organes et des institutions qui ont été créés pour promouvoir les objectifs énoncés dans l'Action 21. Les questions sont nombreuses et elles sont toutes importantes. Mais nous devons cibler nos efforts pour obtenir des résultats concrets.

À cet égard, la Commission du développement durable devrait voir son rôle renforcé. Elle devrait être l'instance au sein de laquelle les États pourraient travailler pour rationaliser l'ordre du jour de l'environnement et du développement durable.

Tous ces défis auxquels cette Organisation unique doit faire face, et notre respect pour elle, mettent en évidence la nécessité de procéder de façon urgente à sa réforme.

Le Conseil de sécurité doit notamment devenir plus représentatif de la composition actuelle de l'Organisation et non de celle qui existait il y a 50 ans. Ses procédures de prise de décisions doivent être modernisées.

On aurait dû trouver depuis longtemps une base durable pour le financement de l'Organisation. La Nouvelle-Zélande s'est consacrée à la réforme du Secrétariat et des mécanismes intergouvernementaux, notamment en participant activement aux travaux du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée chargé du renforcement du système des Nations Unies. Le rapport de ce groupe nous donne un plan d'action durant cette session. Nous appuyons également le Conseil de l'efficacité et avons mis à sa disposition un expert en restructuration de la fonction publique néo-zélandais.

Nous estimons que les antécédents de la Nouvelle-Zélande, non seulement parce qu'elle verse rapidement ses

contributions, mais également en tant que pays qui a montré son attachement à la réforme financière, la placent en bonne position pour apporter une contribution efficace aux travaux du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dont nous souhaitons devenir membre au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

Si nous voulons que la réforme du système des Nations Unies en fasse un instrument efficace de la communauté internationale pour les 50 années à venir, aucune partie de la réforme ne doit échapper à un examen minutieux.

On a accordé une attention particulière au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Secrétariat. Nous estimons qu'il est tout aussi important d'accroître l'efficacité de la Cour internationale de Justice (CIJ). La CIJ a été créée, il y a 50 ans, en tant que principale institution judiciaire des Nations Unies. Pour marquer cette date importante dans la légitimité du droit international, nous devrions maintenant organiser une conférence afin d'adopter le statut du Tribunal pénal international. La création d'un tribunal permanent qui rendra justice aux victimes de génocide, qui poursuivra ceux qui sont coupables de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et d'autres crimes internationaux graves doit assurément être l'une de nos priorités.

Je suis reconnaissant d'avoir eu cette occasion de réaffirmer l'attachement de la Nouvelle-Zélande à cette Organisation, ainsi qu'au multilatéralisme, en tant que moyen d'édifier un monde meilleur.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Grèce, S. E. M. Theodoros Pangalos. Je lui donne maintenant la parole.

M. Pangalos (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis d'adresser les chaleureuses félicitations de mon gouvernement au Président de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, pour son élection. Je souhaite également exprimer notre profonde gratitude à son prédécesseur, M. iogo Freitas do Amaral, dont la direction éclairée a été un atout précieux pour l'Organisation, au cours de la cinquantième session.

Je saisis également cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le dévouement qu'il a montré dans l'exercice de ses fonctions, depuis 1992.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, en sa qualité de Président du Conseil de l'Union européenne, a fait une déclaration à laquelle mon gouvernement souscrit entièrement, tout comme au mémorandum de l'Union. Je voudrais toutefois apporter quelques précisions sur des questions qui revêtent un intérêt particulier pour mon pays.

Rappelons-nous du message qui a été transmis par les dirigeants du monde lors de la Réunion commémorative extraordinaire de cet organe : l'Organisation a besoin d'être sérieusement réorganisée afin d'être prête à relever les défis des années à venir. L'engagement politique des États Membres et l'apport de ressources suffisantes sont les deux conditions préalables au succès de l'ONU.

Malheureusement, peu de propositions dignes d'attention ont été présentées en ce qui concerne l'effort global de modernisation qui permettrait à l'Organisation de devenir plus efficace et plus transparente dans l'accomplissement de ses fonctions, tandis que l'utilisation de ses ressources serait rationalisée.

Ce sont les États Membres qui ont doté l'ONU de ses caractéristiques actuelles. Même si l'on remédiait complètement aux faiblesses administratives de l'Organisation, ce n'est pas dans cet immeuble mais dans nos capitales que se trouve le pouvoir de corriger en profondeur et d'entreprendre la réforme tant attendue.

À ce stade, nous nous trouvons face à une alternative : il faut soit réduire les exigences faites à l'ONU, en lui donnant une chance raisonnable de mener à bien des politiques limitées dans le cadre de ses ressources actuelles, ou alors reconnaître la nécessité d'améliorer ses capacités et lui accorder des fonctions plus importantes, ainsi que les moyens nécessaires. La Grèce préconise fermement la deuxième solution car le besoin d'une organisation mondiale s'accroît mais ne diminue pas. Nous nous rapprochons d'année en année du point de rupture sur les plans démographique, socio-économique et écologique. La seule chance que nous ayons de résoudre ces problèmes transnationaux est d'élaborer des réponses transnationales. Nous devons coopérer d'une manière constructive pour parvenir à cet objectif commun.

Il serait extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, pour l'ONU de faire face à la crise financière actuelle, si les États Membres privaient l'Organisation mondiale des ressources et des avoirs qu'ils ont pris l'engagement formel de fournir et ce, de leur plein gré. Dans ce contexte, il convient de souligner une fois encore qu'aucune économie réalisée ne lui permettra en soi d'être solvable, et aucun

des États Membres, en particulier ceux qui jouent un rôle essentiel dans le processus de prise de décisions de l'Organisation et dans la définition de ses activités, ne devraient tergiverser lorsque le moment est venu de payer leur part de la note.

Faisons-nous bien comprendre : l'ensemble de la réforme est menacé par une atmosphère d'effondrement financier imminent. Pire encore, l'ONU et tous les principes qu'elle défend risquent d'être discrédités, peut-être à jamais, aux yeux mêmes de leurs partisans les plus convaincus. Il s'agit là d'une question beaucoup plus fondamentale que celle de l'amélioration de telle ou telle partie du système, même si dans l'avenir celle-ci est nécessaire et bienvenue.

Au début de l'année, l'Union européenne a proposé un ensemble de mesures visant à remédier à la crise financière. En outre, la Grèce, sur un plan national, a répondu positivement à l'appel du Secrétaire général et a décidé d'accroître sa contribution annuelle au budget des opérations de maintien de la paix, passant ainsi volontairement du Groupe C au Groupe B des pays qui contribuent au financement des activités de maintien de la paix de l'Organisation. Ceci aura pour effet d'augmenter notre contribution de 500 % d'ici à l'an 2000, lorsque le processus de reventilation graduelle aura été achevé.

Il est devenu de plus en plus à la mode de soutenir que l'idée d'une communauté mondiale n'existerait que dans l'imagination de l'homme mais pas dans le monde de l'action; que la notion de sécurité collective n'a pas pu se développer car elle ne traduit pas l'état d'esprit de notre temps; que l'approche multilatérale officielle ne peut être efficace dans le règlement des différends car il n'y a pas de solutions collectives à des crises individuelles; et que dans les coulisses, la diplomatie, qui poursuit des objectifs relativement modestes, saura toujours mieux contenir un conflit dans des limites raisonnables car elle transigera entre ce que la justice exige et ce que les circonstances permettent.

Compte tenu des expériences passées et récentes, le peuple grec ne nourrit pas d'illusions démesurées à cet égard. Le cas de Chypre est un exemple frappant de l'incapacité de la communauté internationale de garantir l'application de résolutions précises des Nations Unies et de s'attaquer au problème de la poursuite de l'occupation d'un État Membre par un autre à la suite d'un acte d'agression militaire. Pour ne citer qu'un autre exemple, la Grèce est menacée de guerre au cas où elle déciderait d'appliquer les dispositions de la Convention sur le droit de la mer, qui a été signée par tous les États Membres, à l'exception d'un

seul qui a clairement indiqué qu'il n'hésiterait pas à avoir recours à la force pour assurer le maintien et la défense de ses intérêts vitaux.

Toutefois, ce serait une grave erreur que d'abandonner le multilatéralisme simplement en raison de la persistance d'attitudes qui troublent les consciences sans résoudre les problèmes. Nous devons arriver à un équilibre entre vision et réalité, car aucune société, pas la communauté internationale en tout cas, ne peut aspirer au développement humain, économique et social sans un cadre stable et juridiquement adéquat.

Depuis qu'elles existent, les Nations Unies ne se sont pas contentées d'être la principale, sinon la seule, incarnation de l'espoir mondial. Les principes consacrés dans la Charte ont permis d'établir un code de conduite pour les États, qui ont le devoir de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, et de régler les différends par des moyens exclusivement pacifiques, conformément au droit international. En outre, l'Organisation elle-même a souvent été un instrument très efficace de prévention et de gestion des conflits.

Si dans un climat d'affrontement la politique de la force permet de servir des intérêts égoïstes et exclusifs, si les ressources mondiales sont partagées sur la base de la force armée plutôt que sur celle des conventions et traités internationaux, si on ne donne pas la priorité à la coopération et au droit internationaux, et si nous essayons d'éluder — pour attrayant que cela puisse paraître à court terme — les responsabilités que nous avons tous acceptées aux termes de la Charte, nous risquons de semer les graines du chaos, de l'anarchie et de la désintégration rapide. Les Nations Unies offrent le seul cadre dans lequel réaliser l'important objectif consistant à faire régner la légitimité internationale, à condition bien entendu d'améliorer l'aptitude de l'ONU à faire face aux problèmes internationaux, et surtout à créer un mécanisme efficace de sécurité collective.

Les relations gréco-turques illustrent la nécessité d'une telle amélioration. Le Gouvernement grec souhaite sincèrement que s'établissent des relations normales de bon voisinage fondées sur les principes du droit international et du respect des traités internationaux, que la Turquie semble pourtant vouloir ignorer. Le 8 juin 1995, le Parlement turc a adopté à l'unanimité une résolution autorisant le gouvernement à recourir à la force armée au cas où la Grèce exercerait son droit légitime d'étendre ses eaux territoriales, conformément à la Convention des Nations Unies sur le

droit de la mer. En outre, le Gouvernement turc a adopté le contenu de cette résolution en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, qui interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales.

Pis encore, au début de cette année, la Turquie a, en violation du Traité de Lausanne et du Traité de Paris, revendiqué les îlots d'Imia, dans la mer Égée, qui relèvent de la souveraineté grecque, allant jusqu'à recourir à des moyens militaires pour appuyer ses revendications. Cela crée un précédent extrêmement dangereux pour toute la région. La Turquie essaie de rompre le statu quo territorial vieux de plus de 70 ans, accompagnant ses revendications du recours à la force armée. En outre, en février, Mme Ciller, Ministre des affaires étrangères a, en sa qualité de Premier Ministre, affirmé que 1 000 îles et îlots grecs de la mer Égée étaient turcs et que si la Grèce essayait de contester ce «fait», la Turquie y verrait un *casus belli*. Quelques jours plus tard, elle a porté à 3 000 le nombre de ces îles et îlots.

La Grèce a prié à maintes reprises la Turquie de porter le différend concernant les îlots d'Imia devant la Cour internationale de Justice. Au lieu de cela, la Turquie a récemment remis en question la souveraineté grecque sur l'île inhabitée de Gávdhos, située au sud-ouest de la Crète, dans la mer de Libye, et en dépit du caractère scandaleux de cette revendication, elle n'y a pas renoncé sans équivoque.

La Turquie viole sciemment les principes les plus fondamentaux de l'ordre juridique international et, loin de faire preuve de retenue, elle multiplie les revendications provocatrices à l'encontre de la Grèce. Pour sa part, mon pays non seulement respecte scrupuleusement le droit et les traités internationaux, mais encore exerce-t-il la plus grande retenue dans ses relations avec la Turquie. J'en veux pour meilleure preuve le fait que la Grèce a choisi de ne pas répondre par la force aux violations massives de l'espace aérien grec et au constant survol du territoire grec par des avions de chasse turcs. Mais si la Grèce adopte une attitude responsable, qu'on ne s'y trompe toutefois pas. En dépit du fait que la communauté internationale ne semble pas vraiment vouloir faire respecter les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, la Grèce, elle, est bien décidée à protéger ses droits souverains par tous les moyens légitimes, et la menace de la force ne la dissuadera pas de le faire.

En ce qui concerne la question de Chypre, il est généralement admis que le statu quo est inacceptable. Aucun progrès n'a été fait au cours des 22 dernières années.

La Turquie s'est opposée avec défi aux résolutions successives du Conseil de sécurité et elle continue d'occuper par la force une importante partie de l'île. Par la même occasion, elle viole de manière flagrante les droits de l'homme et les libertés fondamentales du peuple chypriote tout en se livrant à un pillage systématique du patrimoine culturel et religieux de l'île. En outre, la Turquie persiste à encourager systématiquement une pratique illégale et condamnée : la colonisation de l'île.

Il est grand temps de trouver au problème de Chypre une solution juste et viable reposant sur les résolutions pertinentes des Nations Unies et prévoyant une fédération bicommunautaire et bizonale à la souveraineté, à la personnalité internationale et à la citoyenneté uniques, tout en sauvegardant l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

La possibilité de voir Chypre entrer dans l'Union européenne est assurément une nouvelle perspective importante qui crée les conditions susceptibles de faciliter le règlement global de la question. Mais la période qui s'écoulera jusqu'au début des pourparlers d'admission doit toutefois être mise à profit. Par ailleurs, le Gouvernement grec se félicite de toute idée ou initiative, quelle qu'en soit l'origine, qui pourrait contribuer à une solution dans le cadre des résolutions des Nations Unies. Le facteur déterminant pour obtenir une percée est, selon nous, la coordination de toutes les initiatives par le Secrétaire général et son Représentant spécial.

En attendant, la tension latente dans l'île est lourde de dangers; elle crée des complications supplémentaires qui rendent plus difficiles encore les efforts en vue d'un règlement. Il y a quelques semaines, à la faveur d'une manifestation pacifique organisée par des Chypriotes grecs, la Turquie et le pseudo-État ont, avec la participation active du groupe extrémiste turc appelé «Les loups gris», entrepris d'exécuter un plan soigneusement préparé qui a abouti au meurtre de sang froid de deux jeunes Chypriotes. L'incident a fait aussi de nombreux blessés, y compris parmi les soldats de la paix des Nations Unies.

L'objectif était sans aucun doute de prouver l'existence d'une soi-disant frontière internationale sur l'île. L'idée était aussi de corroborer la thèse turque selon laquelle les deux communautés ne peuvent pas vivre en paix côte à côte et que la présence des forces d'occupation turques était donc nécessaire pour protéger la communauté chypriote turque. Mais, la vérité c'est que les deux communautés peuvent parfaitement coexister. Voilà pourquoi il a fallu faire appel à des éléments extrémistes de la Turquie métropolitaine

pour exécuter ce scénario et pour essayer de susciter la méfiance entre les communautés.

Suite à ces récents événements tragiques, nous croyons plus fermement que jamais que l'adoption de la proposition du Président Clerides tendant à la démilitarisation de Chypre — proposition dont l'importance est d'ores et déjà largement reconnue — permettrait de désamorcer sensiblement les tensions tout en répondant au besoin de sécurité de toutes les communautés qui vivent sur l'île.

Dans un contexte plus large, la recherche d'une solution juste et viable à ce problème international complexe exige fermeté et persévérance. Si l'on veut que le dialogue bicommunautaire ait une chance d'aboutir, il est indispensable d'arriver à un terrain d'entente minimum reposant sur les résolutions pertinentes des Nations Unies. Mais si l'autre partie ne manifeste pas la volonté politique nécessaire, la communauté internationale devrait à tout le moins s'acquitter de ses responsabilisations politiques et morales. Elle devrait agir sans tarder et essayer de convaincre la Turquie de respecter le droit international et de retirer ses troupes de l'île.

Dans les Balkans, la politique de la Grèce est guidée par les principes du maintien de la stabilité, de la paix et de la sécurité, de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues et par le plein respect des droits de l'homme, ceux des minorités nationales en particulier, conformément aux principes pertinents des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. La Grèce est pour la création de relations de bon voisinage et de liens économiques étroits avec tous les pays des Balkans et entre ceux-ci.

En même temps, notre coopération systématique avec les pays de la péninsule balkanique contribuera à les aider à atteindre leurs objectifs à long terme de rapprochement économique et politique avec l'Union européenne et ses institutions. Nous appuyons pleinement et encourageons activement l'orientation européenne de ces pays.

En outre, la Grèce a appuyé toutes les initiatives internationales dont le but est de promouvoir davantage la coopération régionale dans les Balkans, telles que la Conférence des ministres de l'Europe du Sud-Est — qui a été convoquée cette année à Sofia et qui se réunira une nouvelle fois à Thessalonique au mois de juin prochain —, l'initiative européenne Royaumont et l'initiative des États-Unis concernant la coopération entre l'Europe et l'Asie du Sud-Est. Nous croyons que ces efforts, dans leur complé-

mentarité, contribuent à la stabilité, à la sécurité et à la prospérité de la région.

Dans le contexte de la coopération régionale je voudrais également mentionner l'initiative prise par la Grèce en faveur de réunions trilatérales des ministres des affaires étrangères de la Grèce, de la Bulgarie et de la Roumanie, qui ont eu lieu en 1995 à Ioannina, Grèce, et, ensuite, à Varna, Bulgarie, les 16 et 17 mars 1996. L'objectif de ces réunions est de promouvoir la coopération sous-régionale, essentiellement dans les domaines des transports, des télécommunications et de l'énergie, de même que du développement des infrastructures.

La Grèce est un des membres fondateurs de la Coopération économique de la mer Noire. La Grèce est récemment devenue membre de l'Assemblée parlementaire de cette organisation, et elle participe activement à cette initiative qui comprend des pays des Balkans et de la région de la mer Noire, qui peut contribuer sensiblement au développement et à la stabilité de l'ensemble de la région. Un résultat important, parmi d'autres, est la création à Thessalonique de la Banque pour le commerce et le développement de la Coopération économique de la mer Noire qui devrait bientôt commencer à fonctionner et à contribuer à la mise en oeuvre de projets spécifiques revêtant un grand intérêt pour la région.

Je vais maintenant parler brièvement des relations bilatérales de mon pays avec chaque pays des Balkans.

Dans ses rapports avec l'Albanie, la Grèce poursuit activement le développement de relations de bon voisinage et de coopération dans tous les domaines, fondées sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriales, ainsi que sur le plein respect des droits de l'homme, y compris ceux relatifs aux minorités nationales, conformément aux principes des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

La minorité grecque en Albanie crée un lien d'amitié et de coopération entre les deux pays. À cet égard, des progrès encourageants ont été accomplis par le Gouvernement albanais. La Grèce a fermement appuyé l'Albanie dans les efforts de reconstruction et de développement qu'elle a entrepris et elle a appuyé son association avec des organisations internationales. La visite en mars dernier à Tirana du Président de la République hellénique et la signature d'un traité d'amitié et de coopération entre les deux pays ont ouvert un nouveau chapitre dans leurs relations au bénéfice de nos peuples.

Les relations gréco-bulgares ont continué de se développer de manière fructueuse et constructive et ont été marquées par des échanges de visites à tous les niveaux. Les accords récemment conclus sont d'une importance cruciale — l'un d'entre eux concerne l'ouverture de trois nouveaux postes frontière et un autre les eaux de la rivière Nestos — et donnent un sens réel à notre coopération dans le domaine de l'infrastructure, tout en revêtant une importance décisive pour le développement futur de l'orientation européenne de la région.

Les relations de la Grèce avec la Roumanie ont atteint un très haut niveau au cours des dernières années. Les visites à tous les niveaux, y compris celle du Président de la République hellénique, ont eu lieu régulièrement et il s'est établi une coopération étroite qui s'étend aux domaines économique et culturel.

L'objectif de la Grèce est d'établir des relations étroites et amicales avec tous les pays qui ont émergé de l'ex-Yougoslavie. Les bonnes et traditionnelles relations que la Grèce entretenait avec la République fédérale de Yougoslavie seront encore renforcées par le biais d'une coopération économique accrue, surtout après la levée de l'embargo des Nations Unies, qui a également infligé de lourdes pertes à l'économie grecque. Un développement portant sur plusieurs aspects de leur coopération aidera à redresser les erreurs du passé.

Les relations de la Grèce avec la Croatie et la Slovénie ont suivi une tendance à la hausse. La Grèce s'intéresse grandement au développement dynamique de ses relations avec ces deux pays dans tous les domaines, et je me félicite de pouvoir dire que leur réponse a été positive. En ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, la Grèce a pleinement appuyé l'Accord de paix de Dayton et a activement participé aux efforts faits pour l'appliquer sans réserve. Le plein respect de cet Accord est le meilleur moyen de préserver l'intégrité, la souveraineté et le caractère multiethnique de cette République. Les efforts déployés par la communauté internationale pour réaliser la paix en Bosnie doivent réussir. Il faut s'attacher en premier à constituer et à assurer le bon fonctionnement des organes conjoints de la République en vue d'accélérer le retour à la pleine normalisation de la vie en Bosnie-Herzégovine. La Grèce a établi des relations diplomatiques avec la Bosnie-Herzégovine et participe aux plans de reconstruction grâce à une aide économique substantielle.

La Grèce souhaite que les négociations qui ont eu lieu avec l'ex-République yougoslave de Macédoine, sous les auspices de M. Vance, sur la question du nom qui doit être

donné à cette république, soient finalement couronnées de succès et permettent ainsi d'ouvrir la voie à une pleine normalisation et à un développement dynamique des relations entre nos deux pays.

Le processus de paix au Moyen-Orient est actuellement à une étape critique. C'est avec consternation que mon gouvernement suit les événements dramatiques dont on est témoin en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Nous exprimons notre profonde tristesse face aux pertes humaines qu'ils ont entraînées et notre profonde préoccupation au sujet de l'avenir du processus de paix. La Grèce demande à toutes les parties de faire montre de la plus grande retenue et de s'abstenir de toute action qui pourrait aboutir à une nouvelle escalade de la violence dans les territoires occupés. Ils doivent, en particulier, s'abstenir de toute action qui risque de renforcer encore les sentiments de méfiance et d'inimitié dans les deux camps.

Les peuples de la région n'ont d'autre choix que de réaliser la paix sur la base du principe la terre contre la paix. Il n'y a pas d'alternative au processus de paix. Si le processus stagne, il est à craindre qu'il ne s'affaiblisse. Il est urgent que les deux parties s'efforcent de nouveau de s'acquitter sincèrement des obligations qu'elles ont librement acceptées. La Grèce demande à toutes les parties de reprendre immédiatement les négociations sur la base des principes qu'elles ont déjà acceptés dans les accords de Madrid et d'Oslo. Nous estimons qu'il est particulièrement important que l'Accord intérimaire israélo-palestinien soit pleinement appliqué, que les négociations sur le statut définitif des territoires palestiniens — y compris Jérusalem — soient rapidement achevées, et qu'une solution soit trouvée aux deux problèmes encore en suspens : la sécurité pour tous et le développement économique et social.

Faute d'oeuvrer dans ce sens de graves conséquences pourraient s'ensuivre pour la paix et la stabilité dans toute la région. Les peuples de la région devraient pouvoir être assurés de vivre en toute sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et sûres. Dans ce contexte, la Grèce estime que la communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour assurer fermement la survie politique et économique de l'Autorité nationale palestinienne et susciter ainsi l'espoir parmi le peuple palestinien. La Grèce continuera d'appuyer activement cet effort. Nous estimons que le processus de paix pourrait être largement encouragé si les États de la région qui sont directement concernés associaient leurs efforts à ceux qui y participent activement. Nous demandons l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité sur le Liban. La Grèce, qui a activement participé au processus de paix au Moyen-

Orient depuis qu'il a été amorcé à Madrid, continuera de fournir toute l'assistance possible aux négociations bilatérales et multilatérales afin de parvenir à une paix globale, finale et juste.

L'élargissement du caractère représentatif du Conseil de sécurité constitue l'un des aspects les plus urgents de la réforme du système des Nations Unies. Bien que les discussions en cours portent essentiellement sur l'augmentation du nombre de membres permanents, aux fins de refléter les changements intervenus dans l'équilibre mondial depuis 1945, ainsi que sur le droit de veto et son utilisation, nous ne devons pas oublier les effets bénéfiques à long terme que l'on pourrait tirer de la participation de plusieurs pays au processus de prise de décisions de cet organe extrêmement important.

Dans ce contexte, le Gouvernement grec a décidé de présenter sa candidature à l'un des deux sièges non permanents revenant au groupe des États d'Europe occidentale et autres États au Conseil de sécurité pour la période 1996-2000. Il faut noter que la Grèce, un des membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, est l'un des rares pays occidentaux à n'avoir siégé qu'une seule fois en tant que membre non permanent du Conseil, et il y a de cela plus de 40 ans. La Grèce se trouve placée entre les Balkans et l'Europe du Sud-Est, région qui devrait se voir donner la possibilité d'être représentée et de participer activement aux travaux du Conseil. L'attachement ferme et inconditionnel de mon pays au règlement pacifique des différends, conformément aux principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies, témoigne indiscutablement du fait que son élection ne pourra que servir réellement la cause de la paix et de la sécurité internationales.

À la veille du troisième millénaire, l'attachement à la paix et à la cohésion entre les peuples doit, plus que jamais, constituer le premier principe à léguer aux générations futures. Il convient que l'ONU soit le dépositaire et le garant de ce legs. Il appartient aux États Membres de faire de la solidarité et de la sécurité leur mot d'ordre pour une action concrète et leur cri de bataille dans la lutte contre la discorde et l'injustice.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abel Matutes, Ministre des affaires étrangères de l'Espagne.

M. Matutes (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) :
Monsieur le Président, d'emblée, je voudrais exprimer à l'Ambassadeur Razali, mes chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je

suis fermement convaincu que ses qualités permettront de résoudre avec succès les questions fondamentales et particulièrement pertinentes qui figurent à notre ordre du jour. Qu'il me soit permis également de remercier fraternellement M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, de la façon rigoureuse et compétente dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquantième session. Je voudrais également exprimer mon respect au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la manière compétente, qui mérite notre reconnaissance, dont il dirige le Secrétariat à un moment qui, de l'avis de l'Espagne, est particulièrement difficile.

La délégation espagnole souscrit pleinement à l'allocution qu'a prononcée il y a quelques jours, au nom de l'Union européenne, le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, dans laquelle il a indiqué quels étaient les objectifs et les priorités de l'Europe à la présente session de l'Assemblée générale.

J'aimerais maintenant parler en détail de plusieurs questions qui présentent un intérêt particulier pour mon pays. Je commencerai cependant par réaffirmer l'attachement ferme de l'Espagne et de son nouveau Gouvernement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. À San Francisco, le 26 juin 1945, lorsque l'humanité ne s'était pas encore remise des horreurs de la deuxième guerre mondiale, les représentants des peuples des Nations Unies se sont dits résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Ils ont aussi proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes ainsi que des nations, grandes et petites.

Cinquante et un ans plus tard, quand nous avons enfin réuni les conditions nécessaires à l'instauration d'un nouvel ordre international, fondé sur la coopération et la solidarité entre les nations, les engagements pris à San Francisco acquièrent une valeur renouvelée. En vérité, l'ONU représente aujourd'hui le meilleur instrument dont dispose l'humanité pour affronter et résoudre, conjointement et sur la base du dialogue et de la solidarité entre les États Membres, les problèmes mondiaux qui se posent à l'humanité en cette fin de millénaire.

Nous devons faire en sorte que l'engagement politique auquel nous avons souscrit envers l'Organisation se traduise dans les faits, aussi bien en lui apportant les ressources financières dont elle a besoin, en recherchant activement au sein des différents groupes de travail de l'Assemblée générale des solutions de consensus qu'exige la réforme de l'ONU. Au siècle prochain, l'Organisation qui a été créée

pour relever des défis mondiaux et pour répondre aux besoins des États Membres, ne sera pas en mesure de remplir ce double rôle si elle ne dispose pas d'une base financière solide et stable. Convaincue de cette nécessité, l'Espagne, qui est le neuvième plus gros contributeur, verse ses contributions promptement et en totalité.

Lors de la célébration du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies, tout en renouvelant l'engagement qu'ils ont pris à l'égard des principes de la Charte, tous les États Membres ont reconnu qu'il était nécessaire d'adapter l'Organisation à la nouvelle situation internationale en améliorant son efficacité grâce à une réforme en profondeur de nature à la revitaliser et à la renforcer. Il est manifeste que pour mener cette tâche à bien, il convient de poursuivre et de renforcer les mesures propices à la rationalisation et à la réalisation des économies nécessaires, que le Secrétariat a déjà commencé à appliquer. À cet égard, mon pays est heureux que le budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 ait été approuvé.

Nous sommes aujourd'hui plus conscients que jamais de l'interdépendance des problèmes auxquels fait face la communauté internationale et de l'impossibilité où se trouvent les États de les résoudre individuellement. C'est pourquoi il ne fait aucun doute que c'est dans le cadre de l'ONU que nous devons conjuguer nos efforts pour affronter solidairement les multiples crises dont souffre le monde.

Certes, la communauté internationale ne peut pas rester indifférente aux problèmes énormes que connaît le continent africain. Nous avons été témoins cette année de massacres effroyables, comme ceux qui ont été commis au Libéria, ainsi que de déplacements de population dans la région des Grands Lacs, en particulier au Burundi, où nous assistons à des événements terribles et tragiques.

Le continent africain n'est cependant pas un territoire complètement abandonné et voué inévitablement au désespoir. Il y a des pays où les efforts tenaces des dirigeants et le courage de leurs populations, permettent de nourrir des espoirs. Le retour à la primauté du droit, l'instauration de démocraties solides et le respect des droits de l'homme offrent les moyens de jeter les bases d'un développement durable et supportable qui assurera le bien-être de tous les habitants de l'Afrique.

Le Gouvernement espagnol a accordé une grande attention à l'évolution des événements au Moyen-Orient, dans le cadre du processus de paix entre Arabes et Israéliens, où la question de Palestine continue d'être au coeur du problème. Nous suivons avec une grande préoccupation

les graves événements survenus ces derniers jours à Jérusalem, en Cisjordanie et à Gaza, et nous réitérons l'appel que nous avons lancé aux parties concernées pour qu'elles s'abstiennent de tout acte de provocation et de violence qui pourrait déboucher sur une nouvelle escalade de la tension, laquelle mettrait en danger le processus de paix.

En outre, les élections israéliennes qui se sont tenues en mai dernier et la formation d'un nouveau gouvernement sont devenues des points de référence fondamentaux pour évaluer une question aussi complexe, de même que pour analyser les perspectives d'avenir. Après une brève période d'incertitude, le Gouvernement israélien a manifesté son intention de respecter pleinement le contenu des accords conclus à Oslo et à Washington, dans l'esprit des principes de Madrid.

Une déclaration d'intention aussi positive devrait être suivie immédiatement de progrès concrets et tangibles de nature à renforcer la crédibilité du processus de paix en tant que seule option valide pour parvenir à instaurer la coexistence pacifique dans la région.

Les problèmes qui restent à résoudre sont nombreux. D'une part, il faut maintenir et renforcer la sécurité de la population civile face à la violence aveugle et impitoyable du terrorisme; d'autre part, le bouclage des territoires palestiniens, le retard mis dans le redéploiement de l'armée israélienne à Hébron et la politique des colonies de peuplement représentent des obstacles sérieux aux progrès du processus de paix.

Sur la base de la Déclaration de Florence publiée par l'Union européenne, je souhaite saisir l'occasion pour exprimer de nouveau et de façon ferme l'attachement de l'Espagne au processus de paix au Moyen-Orient en tant que seul moyen de résoudre cette question. À cet égard, mon gouvernement continuera de travailler activement aux niveaux national et européen pour promouvoir la cause de la paix et de l'entente entre les peuples de la région.

De façon plus générale, je souhaite exprimer ma satisfaction à l'égard des progrès accomplis jusqu'à maintenant au niveau du dialogue euro-méditerranéen. L'objectif prioritaire du Gouvernement espagnol est de contribuer au développement équilibré et harmonieux de ce processus dans ses trois dimensions : politique, économique et humaine. À cette fin, il sera nécessaire de maintenir et de renforcer l'«esprit de Barcelone» dont ont fait preuve tous les pays qui ont participé à la Conférence ministérielle que mon pays a eu l'honneur d'accueillir en novembre dernier.

S'agissant de la question du Sahara occidental, je dois dire que le Gouvernement s'inquiète du fait que l'opération d'identification des votants a été suspendue et que le plan de règlement se trouve dans l'impasse. À cet égard, je souhaite rappeler à l'Assemblée la position de principe de l'Espagne, à savoir que la question du Sahara occidental ne pourra être réglée définitivement que lorsque sa population pourra exercer son droit à l'autodétermination, au cours d'un référendum libre s'appuyant sur des garanties internationales.

Les récentes élections en Bosnie-Herzégovine ont mis fin à une étape dans le processus de mise en oeuvre de l'Accord de Dayton, qui a été marquée inévitablement par une prédominance des aspects militaires sur les aspects civils. La paix est devenue réalité en Bosnie-Herzégovine et l'absence de confrontation illustre de façon tangible le succès de l'opération militaire multinationale. Ce succès ne s'est cependant pas accompagné de la réconciliation nécessaire entre les parties ni d'un rétablissement de la confiance mutuelle.

Depuis le début du conflit, l'Espagne a contribué à son règlement en apportant une aide militaire sensible à la Force de protection des Nations Unies, qu'elle a renouvelée ultérieurement en participant à la Force multinationale de mise en oeuvre. Mon gouvernement entend continuer d'appuyer la stabilité et la réconciliation dans la région ainsi que les efforts que font les Nations Unies à cet égard.

La consolidation de gouvernements démocratiques, le respect croissant des droits de l'homme et le progrès économique et social sont une réalité tangible et un stimulant pour l'avenir de l'Amérique latine, continent auquel l'Espagne est liée par de solides liens historiques d'amitié et de confiance mutuelles. Nous sommes particulièrement satisfaits de l'évolution positive à laquelle on assiste en Amérique centrale, où l'affermissement des progrès réalisés dans le domaine de la démocratie et la stabilité croissante de la paix montrent que les efforts de promotion de la primauté du droit, d'une bonne conduite des affaires publiques et du respect des droits de l'homme ont enfin des effets tangibles sur la vie de la population.

Je voudrais souligner, de cette tribune, la participation de l'Espagne aux opérations de maintien de la paix. Mon gouvernement entend fermement continuer d'apporter sa contribution à ces opérations. Je voudrais rendre un hommage particulièrement chaleureux et sincère aux hommes et femmes qui participent à ces opérations pour l'altruisme et le dévouement dont ils font preuve dans des conditions très

difficiles, présentant de grands risques et qui ont parfois exigé le sacrifice de leur vie dans l'intérêt de la paix.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont devenues la pierre angulaire de l'activité de l'Organisation. Je voudrais souligner ici l'impulsion importante donnée par le Secrétaire général dans son «Agenda pour la paix» au développement et à l'approfondissement de nouveaux concepts de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix et de maintien de la paix.

Le rôle de l'ONU dans le processus de décolonisation, en particulier dans la définition de ses principes généraux, auxquels l'Espagne adhère sans équivoque, a été fondamental. Le nombre d'États Membres de l'Assemblée générale montre clairement que ce processus est l'un des plus grands acquis de notre temps.

En fait, la principale phase de décolonisation a pris fin il y a quelque temps déjà. Toutefois, des situations coloniales anachroniques persistent qui ne doivent pas être oubliées. Un des objectifs prioritaires du Gouvernement espagnol est la décolonisation de Gibraltar. Par ses résolutions, l'Assemblée générale a indiqué la voie d'un processus de décolonisation qui, basé sur le principe de l'intégrité territoriale, doit se faire par des négociations bilatérales entre le Royaume-Uni, la Puissance administrante de la colonie et l'Espagne, État où se trouve la colonie. Le Gouvernement espagnol entreprendra les futures négociations bilatérales, en faisant preuve de la plus grande souplesse mais aussi de la plus grande fermeté, avec le Royaume-Uni sur la base de la Déclaration de Bruxelles de 1984, avec pour objectif précis la réalisation de progrès dans le processus afin d'aboutir au rétablissement de la pleine intégrité territoriale de l'Espagne, à la stricte protection des intérêts de la population de la colonie et à la reconnaissance du fait qu'il est urgent de mettre fin à la situation anachronique qui découle de l'existence d'une colonie d'un État membre de l'Union européenne sur le territoire d'un autre État membre ami et allié.

L'Espagne est heureuse d'avoir réalisé son aspiration au statut de membre à part entière de la Conférence du désarmement. Dans ce cadre, nous continuerons de soutenir l'élargissement de la Conférence pour qu'elle s'ouvre à d'autres candidats qui désirent en faire partie.

Nous sommes heureux que l'Assemblée générale ait adopté à une écrasante majorité le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que j'ai eu l'honneur de signer au nom de mon pays. L'Espagne participera au réseau de centres sismologiques mis en place pour la vérifi-

cation internationale du respect du Traité et appuiera la prompte mise en place du Traité.

Une adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires continue d'être un objectif prioritaire tout comme d'autres initiatives prises dans le domaine du désarmement nucléaire.

L'Espagne, un des premiers signataires à avoir ratifié la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, se réjouit du fait que le nombre de 65 ratifications, nécessaire à son entrée en vigueur, sera bientôt atteint. Nous sommes convaincus que tous les États signataires qui ne l'ont pas encore fait déposeront leurs instruments de ratification dans les meilleurs délais.

Mon pays a engagé les procédures nécessaires pour ratifier le nouveau Protocole IV sur les armes laser aveuglantes, et nous nous efforçons de mettre fin aux effets tragiques des mines antipersonnel.

J'ai parlé au début de mon intervention de la nécessité — avis qui, je le sais, est partagé — de procéder à la réforme, à la revitalisation et au renforcement de l'ONU. Notre Organisation doit devenir le centre d'harmonisation des efforts entrepris pour promouvoir le respect du droit international, de la paix mondiale et de l'égalité pour tous, la rationalisation des mécanismes de la Charte et l'élimination des obstacles politiques et logistiques qui trop souvent freinent ses travaux.

En tant qu'élément de la réforme institutionnelle, le processus d'élargissement et de réforme du Conseil de sécurité est à l'ordre du jour. Nul n'ignore que l'Espagne est favorable à une augmentation modérée du nombre des membres du Conseil, qui soit le résultat d'un processus de négociation à envisager et dont l'objectif ultime serait le renforcement de la légitimité de l'action du Conseil.

D'autre part, l'«Agenda pour le développement» doit être un élément clef de ce processus de réforme et le point culminant de la série d'importantes conférences, portant sur le développement intégral de la personne humaine, qui se sont tenues au cours des dernières années.

Dans le contexte général de cette tâche commune de réforme de l'Organisation des Nations Unies, je voudrais en particulier me référer aux nouvelles mesures adoptées par l'Assemblée dans sa résolution 50/227, sur la restructuration et la revitalisation dans les domaines économique, social et autres. Ces mesures traduisent la volonté sans équivoque de

tous les pays d'améliorer sensiblement le travail du Conseil économique et social en tant que mécanisme central pour la coordination et la supervision des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

Pour illustrer l'attachement de l'Espagne aux activités de développement de l'Organisation, j'aimerais rappeler que l'an dernier mon pays a conclu une série d'accords bilatéraux avec divers organes du système des Nations Unies sur le financement de projets spécifiques concernant les pays en développement.

Le Sommet de Rio a été un tournant historique dans la lutte menée contre la dégradation de l'environnement et a jeté les bases d'un concept de développement durable de nature à ne pas compromettre le bien-être des générations futures. Néanmoins, la santé de notre planète est loin d'être aussi bonne qu'elle devrait l'être. Nous devons mettre à profit la prochaine session extraordinaire de cette Assemblée pour imprimer un élan nouveau aux efforts faits conjointement pour protéger l'environnement, authentique patrimoine commun de l'humanité.

La Déclaration de Vienne et le Programme d'Action adopté à la Conférence mondiale des droits de l'homme ont indiqué que la promotion et la protection des droits de l'homme devaient être l'objectif prioritaire de la communauté internationale. L'Espagne souscrit pleinement à ce principe. La promotion et la protection des droits de l'homme sont en elles-mêmes des nécessités inéluctables, et la survie de nombreux êtres humains dépend de leur application effective. Le développement durable reste impossible s'il n'existe pas d'institutions qui soient prêtes à contribuer à la réalisation des droits de l'homme.

À cet égard, le Haut Commissaire aux droits de l'homme devrait disposer de ressources plus importantes pour pouvoir continuer le travail louable qu'il a entrepris s'agissant de la restructuration du Centre pour les droits de l'homme. D'autre part, la défense des droits de l'homme est particulièrement importante lorsqu'il s'agit de protéger les personnes les plus faibles, celles qui ont le plus besoin de protection et d'autodéfense. Dans ce contexte, l'Espagne estime que nous devons nous appuyer sur la dynamique produite par le Congrès mondial de Stockholm sur l'exploitation commerciale et sexuelle des enfants, qui s'est tenu récemment à Stockholm, pour promouvoir à travers cette Organisation la protection la plus rigoureuse et la plus complète des mineurs.

Au cours de la dernière phase de la Ligue des Nations, une tentative avait été faite, qui n'avait malheureusement

donné aucun résultat, d'appliquer la trilogie arbitrage-sécurité-désarmement. Le Gouvernement espagnol est convaincu que l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force doit s'accompagner d'une disposition générale du droit international tendant à rendre obligatoire le recours à des voies juridiques pour le règlement des conflits. C'est la raison pour laquelle, dans sa déclaration unilatérale du 15 octobre 1990, notre gouvernement, le Gouvernement de l'Espagne, a reconnu comme obligatoire, *ipso facto*, et sans accord spécial, la juridiction de la Cour internationale de Justice, ainsi qu'il est prévu dans le Règlement de la Cour.

Il est exact que l'Organisation des Nations Unies ne peut résoudre tous les problèmes de l'humanité. Mais elle peut rétrospectivement être certaine que son rôle, dans le passé comme dans le présent, n'a jamais été négligeable, et que dans de nombreuses régions de notre planète le présent et le futur seraient bien différents, plus difficiles et plus tristes, sans l'Organisation des Nations Unies.

Pour cette raison, je ne peux en terminant que réaffirmer le plus ferme et le plus rigoureux attachement de l'Espagne à l'Organisation des Nations Unies.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Mexique, S. E. M. José Angel Gurría Treviño.

M. Gurría Treviño (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Permettez-moi de commencer en exprimant au Président mes plus sincères félicitations pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa présente session, ce qui témoigne non seulement de ses qualités personnelles, mais également du rôle dirigeant que la Malaisie est appelée à jouer dans une partie du monde qui est marquée par un développement économique rapide et où nous déployons des efforts communs en tant que membres du Conseil de coopération économique Asie-Pacifique.

Mon pays souhaite exprimer sa reconnaissance à l'esprit de rationalité et de modération dont fait preuve le Secrétaire général en s'acquittant de ses responsabilités en cette période de restructuration qui fait partie de la tâche complexe du maintien de la paix en tant que condition essentielle pour créer un monde plus juste, exempt de toute discrimination et de toute xénophobie aberrante. En ce moment de vérité pour l'Organisation des Nations Unies, nous voudrions exprimer l'espoir que le travail qu'il a accompli en guidant cette Organisation jusqu'ici se poursuivra afin de consolider le processus de restructuration.

Devant les deux options qui existent pour régler les crises constantes et récurrentes qui affligent le monde, le droit et la justice, d'une part, la force et la violence, de l'autre, le Mexique a toujours opté pour la première.

Nous ne sommes pas ici pour nous contenter d'un simple rituel, mais pour réaffirmer notre plein attachement à cet effort déployé en commun depuis un demi-siècle. Cet attachement doit être renouvelé chaque jour, car la paix et la sécurité ne sont pas des cadeaux gratuits, offerts une fois pour toutes, mais des valeurs qui doivent être conquises et maintenues jour après jour.

Il y a un an, les dirigeants du monde entier se sont réunis dans ce forum pour commémorer le cinquantième anniversaire de notre Organisation. Ils ont réaffirmé la validité des principes et des objectifs consacrés dans la Charte des Nations Unies et ont convenu de nouveaux paramètres pour notre activité collective. L'effort complexe réalisé en 1996 pour assurer un suivi approprié doit continuer à être notre objectif dans l'année qui vient.

Quoique sans la force ni la clarté que justifierait le droit actuel et qu'exige la communauté internationale, la Cour internationale de Justice a reconnu, dans un avis consultatif qu'elle a rendu en juillet dernier, que le recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires est contraire au droit international. La Cour a également souligné que tous les États ont l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme les négociations qui conduisent au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

L'Assemblée générale doit mettre immédiatement cet avis en pratique en priant instamment les États d'engager des négociations à ce sujet au sein de la Conférence du désarmement.

Tout en nous félicitant de cette décision, nous ne partageons pas l'opinion de la Cour à l'effet que le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires pourrait être justifié légalement dans un cas extrême de légitime défense.

Le Traité de Tlatelolco, que le Mexique a fait prévaloir et dont il est le dépositaire, a été le premier instrument juridique spécialement conçu pour créer une zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée. Le Mexique continuera d'encourager le renforcement du régime créé par ce traité, qui a sans aucun doute servi de précédent pour d'autres traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier.

Le Mexique se félicite de la création récente d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Sud-Est asiatique, qui s'ajoute à celles qui existent déjà dans le Pacifique-Sud et en Afrique. Nous espérons que nous serons bientôt en mesure d'ajouter une telle zone au Moyen-Orient, laquelle ne pourrait qu'aider à promouvoir la détente dans cette région. Nous appuyons fermement l'initiative du Brésil de proclamer l'hémisphère Sud de notre planète zone exempte d'armes nucléaires.

Le 24 septembre, il y a quelques jours seulement, le Mexique a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Bien que sa structure ne soit pas entièrement satisfaisante, en particulier en ce qui concerne son entrée en vigueur, nous l'avons signé parce que nous croyons qu'il s'agit d'une étape vitale dans l'application du programme d'action pour l'élimination complète des armes nucléaires — objectif ultime de nos efforts à cet égard. Le Mexique, de même que 27 autres pays membres de la Conférence du désarmement, ont déjà présenté un projet de programme qui, espérons-nous, pourra être examiné dans les plus brefs délais. Si nous réalisons des progrès suffisants dans cette direction, il pourrait même être possible de surmonter les principaux obstacles que j'ai déjà mentionnés et qui freinent l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Entre-temps, jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité, que nous avons négocié pendant presque deux ans, nous exhortons tous les pays à orienter leurs actions conformément à son texte, même avant son entrée en vigueur officielle.

Il est très inquiétant que les deux puissances reconnues comme étant dotées d'armes chimiques aient reporté la ratification de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, que nous avons mis 20 ans à négocier, et dont l'entrée en vigueur dépend de deux ratifications. Nous entreprendrons des consultations en vue de présenter un projet de résolution sur cette question. Nous exhortons le Congrès des États-Unis et la Fédération de Russie à ratifier la Convention aussitôt que possible.

Toujours au sujet du désarmement, nous tenons à attirer l'attention sur le fait que le Président du Mexique, M. Ernesto Zedillo, a présenté récemment deux propositions au sommet du Groupe de Rio, qui s'est tenu à Cochabamba, en Bolivie. La première porte sur la nécessité d'adopter une convention concernant la lutte contre le commerce illégal des armes, qui est directement relié à notre lutte commune contre le trafic des stupéfiants, le crime et le terrorisme. Le deuxième concerne la nécessité d'adopter des mesures pour favoriser la maîtrise des armes offensives classiques en

Amérique latine en vue d'éviter une course aux armements qui détournerait des ressources essentielles à notre développement économique.

Nous nous félicitons de l'initiative du Canada, qui bénéficie de l'appui sans réserve du Mexique, au sujet de l'amorce de consultations devant permettre d'arriver, aussi rapidement que possible, à une interdiction complète du déploiement, du transfert, de la fabrication et du stockage des mines terrestres antipersonnel. Nous croyons que c'est là une question importante et urgente. Nous proposons en conséquence que l'Assemblée en tienne compte en l'examinant.

C'est précisément parce que nous ne percevons pas la paix comme une simple absence de guerre que nous croyons que la paix et la sécurité internationales devraient se manifester par le développement et l'équité. La paix est inséparable du développement; la sécurité est inséparable de la prospérité. En jetant les semences du développement, nous récolterons la paix, la sécurité et l'harmonie internationale qui doivent être l'apanage du monde du prochain millénaire.

Par conséquent, le Mexique appuie avec enthousiasme les travaux qu'accomplissent l'ONU et ses institutions spécialisées dans le cadre des questions économiques et sociales et, en particulier, l'adoption d'un agenda pour le développement comme base de ses initiatives pour éliminer la pauvreté.

C'est pourquoi nous sommes de plus en plus préoccupés de voir que sous prétexte de liberté et de démocratie, on agit en sens inverse en promulguant des lois en matière de commerce, centre nerveux du progrès contemporain, lois auxquelles on cherche à donner une portée extraterritoriale et qui sont en complet désaccord avec les principes fondamentaux du droit international. J'attire l'attention de l'Assemblée sur l'avis du Comité juridique interaméricain de l'Organisation des États américains (A/51/394) sur la question de la loi connue sous le nom de Helms-Burton. Il allègue de façon convaincante que cette loi n'est pas conforme au droit international. Ce n'est pas par les blocus, les exclusions ou l'application de sanctions contre des pays tiers qu'on encourage la démocratie et les droits de l'homme. Le dialogue, l'intégration aux instances multilatérales, le commerce, l'investissement et l'échange d'informations et de personnes se sont toujours révélés la meilleure façon de répandre nos valeurs communes.

Le trafic des stupéfiants a atteint partout dans le monde des niveaux sans précédent au point de constituer l'une des menaces les plus graves pour l'intégrité des

sociétés et la sécurité même des pays. Malgré les ressources importantes que les gouvernements consacrent à la lutte contre les drogues illicites, le pouvoir des trafiquants augmente en même temps que le nombre de toxicomanes et l'ampleur des dommages collatéraux que ce trafic entraîne dans le domaine socio-économique. Il est urgent de prendre et de mettre en oeuvre des mesures et des stratégies qui, sur la base de la coopération et de la coresponsabilité internationales, permettront de s'attaquer à l'ensemble de ce phénomène et de mettre fin aux évaluations subjectives et partiales, qui servent à juger de la mesure dans laquelle chaque gouvernement lutte contre le trafic des stupéfiants quand elles ne servent pas d'arme politique et d'arme de pression.

Nous sommes certains que l'Assemblée, au cours de cette session, prendra des mesures fondamentales qui permettront d'intensifier la lutte contre le trafic des stupéfiants en convoquant en 1998, sur la recommandation du Conseil économique et social, une session extraordinaire de l'Assemblée générale afin d'évaluer l'état de la coopération internationale dans la lutte menée contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et autres activités connexes. Une fois que le projet de résolution sur cette question sera adopté, nous devons nous employer à préparer un ordre du jour approprié pour cette session extraordinaire en y incorporant les idées concrètes qui ont été avancées au Conseil économique et social et à l'Assemblée. À cet égard, la déclaration faite il y a quelques jours par le Président de la Colombie, M. Ernesto Samper Pizano, revêt un intérêt particulier.

Le Mexique reconnaît et respecte scrupuleusement le droit souverain de chaque pays de décider des normes et des conditions d'admission de travailleurs étrangers sur son territoire. Toutefois, la situation de nos ressortissants à l'étranger est devenue dans mon pays une source de préoccupation légitime pour tous les secteurs de la société en raison de la manifestation inquiétante de sentiments racistes et xénophobes que l'on note dans certains pays vers lesquels se dirigent des mouvements migratoires. Nous rejetons fermement tous ces actes ou toutes ces omissions de la part des autorités nationales et locales des pays d'accueil qui peuvent contribuer à créer ou exacerber une attitude empreinte de violence et d'intolérance envers ces travailleurs et leurs familles. À notre avis, l'existence même d'un tel climat va à l'encontre du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous. Le Mexique estime que ce problème complexe doit être abordé d'une manière qui dépasse les simples mesures répressives et humiliantes et recourt à une approche d'ensemble, objective, de portée plus

large et qui tienne compte des particularités régionales et sous-régionales.

Mon pays est convaincu que l'entrée en vigueur rapide de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille est certaine de constituer un cadre adéquat pour la protection des droits de millions de personnes qui émigrent à la recherche de meilleures conditions de vie. D'autre part, nous estimons qu'il est nécessaire de définir, dans le cadre des efforts faits pour protéger les droits de l'homme des travailleurs migrants, des règles minimales qui les protègent, sans égard au pays où ils émigrent, à leur statut légal et à la protection qu'offrent les lois en vigueur dans ces pays. À cet égard, le Mexique soumettra des propositions à la prochaine session de la Commission des droits de l'homme.

Entre-temps, le Mexique a fait un grand effort pour améliorer le traitement et la protection des migrants qui viennent sur son territoire en traversant la frontière au sud. En outre, le Gouvernement mexicain a pris récemment la décision de régulariser le statut de plus de 30 000 réfugiés, dont la majorité sont des Guatémaltèques, qui se sont installés dans des camps à Campeche et Quintana Roo sous les auspices du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Dans un effort conjoint de tous les pays de l'isthme centraméricain, Belize, Panama, les États-Unis et le Canada, le Mexique a lancé une campagne afin de combattre et de punir le trafic illégal de personnes dont les dimensions atteignent celle d'un crime organisé international. Nous travaillons également au sein de notre congrès à l'élaboration d'une loi afin d'accroître les peines et de prolonger les périodes d'incarcération pour ceux qui se rendent coupables de ce trafic illégal.

Comme l'ont indiqué les chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 16, dont le Mexique est membre, il est essentiel de renforcer une approche multilatérale pour régler les problèmes qui touchent la communauté dans son ensemble. Nous constatons avec une préoccupation particulière qu'il n'y a pas eu de progrès importants réalisés au sein des différents groupes de travail chargés d'examiner les principaux aspects de la réforme de l'Organisation et, pour cette raison, nous souhaiterions que les efforts portent essentiellement sur les points suivants :

En premier lieu, il faut renforcer la capacité de l'ONU à prévenir les conflits et à résoudre ceux qui existent déjà; cela comprend, entre autres mesures, de mettre fin à l'impasse où se trouve la réforme du Conseil de sécurité, dont la responsabilité principale est le maintien de la paix et de la sécurité internationales; deuxièmement, il faut prendre

des mesures tendant à renforcer les mécanismes de règlement pacifique des conflits et des différends grâce à l'élaboration d'une convention sur cette question; et, finalement, il faut renforcer le rôle que joue le Secrétaire général dans le domaine de la prévention des conflits. Un exemple de ce que le Secrétaire général peut accomplir est l'important accord signé au Mexique le 19 septembre dernier entre le Gouvernement du Guatemala et les dirigeants de l'Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque, qui contribuera sensiblement à instaurer une paix durable dans ce pays, et auquel ont participé le Secrétaire général et un groupe de pays amis, dont le Mexique.

Je souhaite ici rendre hommage aux travaux du Modérateur, qui a joué un rôle fondamental dans la signature de six accords de fond relatifs au processus guatémaltèque. À présent, nous espérons que certains accords opérationnels seront signés, qui permettront d'instaurer prochainement une paix durable dans ce pays.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, le Mexique estime qu'il sera essentiel de tenir compte, lorsque nous procéderons à l'examen des propositions dont nous sommes saisis, du fait que la composition de cet organe doit refléter l'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation tout en respectant strictement les vœux des pays de chaque région et le principe de la représentation géographique équitable.

L'Organisation des Nations Unies doit également renforcer ses activités dans le domaine de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en se fondant également sur les obligations auxquelles a souscrit chaque État et en éliminant tous les vestiges du colonialisme ou de la discrimination qui se fonde sur le sexe, la religion, la race ou la conviction politique.

L'une des questions les plus urgentes et complexes du processus de réforme est celle de la révision du système de financement et des critères permettant de fixer les contributions des États Membres. Néanmoins, ne nous leurrions pas : la crise financière que traverse l'ONU résulte du non-paiement dans les délais voulus des quotes-parts d'un nombre important de pays. Il faut remédier à cette situation le plus rapidement possible.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales continue d'être la mission principale de l'Organisation des Nations Unies. Il y a à peine sept ans, un soupir de soulagement marquait la fin de la guerre froide. L'espoir renaissait de voir, avec la paix consolidée, se renforcer la confiance dans l'ONU, cesser les ambitions de domination

des pays dotés d'une puissance économique et militaire et s'instaurer sans retard l'esprit de tolérance et d'harmonie, d'équité et d'aide mutuelle — autant d'aspects indispensables pour édifier un monde meilleur. On parlait alors des «dividendes de la paix». La réalité est beaucoup plus complexe.

Le Mexique est profondément consterné par les incidents violents qui ont eu lieu ces derniers jours au Moyen-Orient, et il se joint à l'appel lancé par la communauté internationale pour que toutes les parties concernées s'abstiennent de prendre des mesures de nature à aggraver la situation et à entraîner une reprise des affrontements. Ces incidents viennent rappeler de façon dramatique le fait que les parties doivent redoubler d'efforts afin de faire avancer le processus de paix et s'assurer que le dialogue et la raison prévaudront dans la région.

Malgré l'ampleur des obstacles qu'il faut franchir pour s'assurer que l'être humain connaît bien le prix de la paix, le Mexique conserve une foi profonde en l'Organisation des Nations Unies, dont les structures doivent être renforcées si nous désirons réellement la doter des moyens dont elle a besoin pour accomplir les missions complexes et louables qui lui ont été confiées il y a un demi-siècle et auxquelles s'ajoutent les tâches que nous la chargeons presque quotidiennement d'accomplir.

Avec un optimisme renouvelé, nous nous déclarons convaincus que les êtres humains possèdent toujours les ressources et l'intelligence pour faire de ce monde une demeure digne et juste.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Ohn Gyaw, Ministre des affaires étrangères du Myanmar.

M. Gyaw (Myanmar) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser les chaleureuses félicitations de la délégation de l'Union du Myanmar à M. Razali pour son élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Son élection à ce poste important reflète très certainement la haute estime dont son pays, la Malaisie, jouit auprès de la communauté internationale pour le rôle actif qu'il joue dans les affaires internationales. C'est aussi la reconnaissance de sa riche expérience personnelle et de ses talents de diplomate. Nous sommes persuadés que, sous sa direction, nos délibérations seront couronnées de succès. Sur le plan personnel, qu'il me soit permis de dire combien j'ai été honoré d'avoir accompagné le chef d'état, le général en chef Than Shwe, lorsqu'il s'est rendu le mois dernier en visite d'État en Malai-

sie. La visite a été un succès. Nous avons été très impressionnés par le chaleureux accueil dont on a été l'objet ainsi que par les remarquables succès remportés par les dirigeants dans l'instauration de la paix et de la prospérité au bénéfice du peuple de la Malaisie.

Je souhaite exprimer notre satisfaction au prédécesseur de M. Razali, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, pour la contribution inestimable qu'il a apportée aux travaux de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

L'Organisation des Nations Unies se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. D'une part, on espère voir une ère nouvelle s'instaurer dans les relations internationales, les tendances de l'après-guerre froide poussant les nations vers une interdépendance toujours plus grande et vers la mondialisation de l'économie. D'autre part, l'apparition de questions qui sommeillaient depuis des décennies ont entraîné le monde dans un cycle de conflits, de lutte ethnique et de violence. En cette période de transformation mondiale, l'ONU a un rôle important à jouer. Elle doit s'efforcer de conduire le monde à travers cette période de transition pour l'acheminer vers une nouvelle ère pacifique, sûre et stable fondée sur le respect de la Charte.

En cette Décennie des Nations Unies pour le droit international, il serait particulièrement opportun de nous consacrer à nouveau à l'édification d'un monde où seraient respectés les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale, d'indépendance, d'égalité souveraine et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Le Myanmar est convaincu que pour relever les défis politique, économique et social auxquels nous nous heurtons et éviter la confrontation et le chaos, nous n'avons d'autre choix que de saisir l'occasion qui nous est offerte d'élargir et de renforcer l'Organisation et de promouvoir un système multilatéral fondé sur la primauté du droit international et la liberté de choix et l'égalité de tous les États.

Le désarmement, le développement durable, la protection de l'environnement et l'élimination des stupéfiants sont des questions qui doivent être examinées en priorité car elles affectent la sécurité et le bien-être des peuples partout dans le monde. L'absence de progrès sérieux dans ces domaines continue de soulever des préoccupations. La prolifération des armes, en particulier des armes de destruction massive, demeure la menace la plus sérieuse qui pèse sur la survie de l'humanité. Tous les États, petits ou grands, dotés ou non de l'arme nucléaire, ont un intérêt vital à assurer le succès des négociations sur le désarmement. La responsabilité fondamentale d'éliminer la menace de l'holocauste nucléaire incombe aux États dotés d'armes nucléai-

res. Il est essentiel que ces États manifestent la volonté politique de répondre aux préoccupations des États non dotés d'armes nucléaires en jetant les bases mutuellement acceptables du désarmement universel.

Le Myanmar continue de penser qu'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue une étape essentielle sur la voie du désarmement nucléaire. Il convient de se féliciter de l'adoption, par l'Assemblée générale le 10 septembre 1996, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui représente une contribution importante au processus de désarmement nucléaire et à nos efforts en vue du désarmement général et complet.

Le Myanmar a toujours été pour la création de zones dénucléarisées. Dans notre propre région, nous avons, de concert avec nos voisins, signé et ratifié le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. C'est sur le développement économique que doivent se bâtir la paix et la sécurité dans le monde. Sans développement, il ne saurait y avoir de paix durable. On doit cependant comprendre que le progrès économique dans les pays en développement dépend autant d'un environnement économique international à la fois juste et équitable que des réformes nationales si l'on veut combattre la pauvreté et le malaise économique. À cet égard, nous pensons comme le Secrétaire général que le développement est la toute première priorité de notre époque, la tâche à la portée la plus considérable. Par ailleurs, nous sommes profondément préoccupés de voir que le processus de mondialisation de l'économie a fait beaucoup plus de perdants que de gagnants. La situation a été remarquablement décrite par le Président du Mouvement des Non-Alignés, le Président Samper Pizano, de la Colombie, qui dans son allocution à la réunion du Comité ministériel sur la méthodologie, tenue il y a quelques mois à Cartagena, a déclaré :

«De grosses parts du gâteau du progrès continuent d'être distribuées à quelques-uns, tandis que le reste doit se contenter de miettes.»

Il est fâcheux de voir que certains États ont dangereusement tendance à lier commerce et d'autres questions. Nous jugeons inacceptables la menace ou le recours à des sanctions économiques ainsi que l'application extra-territoriale de lois nationales pour influencer la politique des pays en développement. Le recours aux sanctions économiques comme instrument politique est indéfendable. C'est une violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

Les stupéfiants sont une menace croissante pour la communauté internationale. Conscient du problème, le

Myanmar a fait de la lutte contre la drogue une cause nationale. Dès le début, le Gouvernement du Myanmar a compris que le problème de la drogue ne pouvait être combattu que grâce à une démarche multisectorielle et c'est pourquoi il a mis au point une stratégie nationale pour lutter contre ce fléau. Le programme national contre la toxicomanie comporte de nombreuses activités : cultures de substitution et attribution de bétail aux paysans des zones frontalières où l'on cultive le pavot; le traitement et la réadaptation des toxicomanes; les campagnes de prévention; et l'application de la loi. Les zones où l'on cultive le pavot sont des régions sous-développées où l'opium est le principal moyen de subsistance des populations locales. Aussi le Gouvernement a-t-il créé de toutes pièces un ministère consacré au développement des zones frontalières. Le développement de ces régions assurera sans aucun doute le succès de la campagne d'éradication.

Parallèlement aux efforts nationaux, le Gouvernement s'est efforcé de resserrer sa coopération avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et avec les pays voisins. En outre, il participe activement à la campagne internationale de lutte contre la fabrication et le trafic de drogues illicites. Nous obtenons des résultats, un groupe armé après l'autre rentrant dans le rang pour faire cause commune avec le Gouvernement en s'associant à ses efforts de développement. Un des événements encourageants de cette année a été la reddition sans condition de l'armée Mong Tai, composée de près de 20 000 hommes ayant à leur tête U Khun Sa. Nous sommes certains que cet événement sans précédent se traduira par une réduction drastique du trafic d'opium.

Je tiens à répéter que le Myanmar s'est résolument engagé à éliminer totalement la culture du pavot dans le pays. L'ampleur même du problème exige que l'on emploie de nouveaux moyens pour le combattre. De nouveaux efforts doivent être faits pour restreindre la demande, tout comme nous oeuvrons pour empêcher la fabrication et le trafic. Nous nous félicitons de l'appui accru apporté à nos programmes nationaux ou aux projets de développement gérés par le PNUCID.

L'environnement est une des questions les plus largement discutées aujourd'hui. Environnement et développement sont devenus la priorité internationale maintenant que les conséquences de l'activité humaine pour l'environnement se sont multipliées de façon dramatique et que l'humanité doit faire face à des problèmes sans précédent de par leur ampleur et leur gravité. L'énorme croissance démographique, ajoutée au développement industriel de chacune des régions du monde, met rudement à l'épreuve la capacité

biologique de la Terre. La lutte ne serait-ce que pour maintenir le niveau de vie actuel de la population du globe va entraîner une détérioration sans précédent de l'environnement. Toutefois, une lueur d'espoir est apparue ces dernières années car on prend de plus en plus conscience sur le plan international que les causes et les conséquences de la détérioration de l'environnement transcendent les frontières et que le monde de demain doit être un monde de partenariat.

Le Myanmar est conscient que les différents éléments des systèmes écologiques sont interdépendants. Ce n'est que par le biais d'une démarche intégrée aux niveaux national, régional et mondial, que l'on pourra réaliser le développement durable. C'est pourquoi nous nous efforçons de contribuer à la protection et à la promotion de l'environnement à tous les niveaux.

Dans les pays en développement comme le Myanmar, la forêt, les terres agricoles, la pêche et l'eau douce constituent la base du développement. Au Myanmar, nous avons la chance que ces ressources soient abondantes et qu'elles ne soient pas surexploitées. On le doit essentiellement au fait que la culture traditionnelle est partout présente dans la vie quotidienne. On considère que planter des arbres, créer des jardins et des parcs, construire des ponts, creuser des puits, et ouvrir des maisons de repos et des monastères sont de bonnes actions. Le peuple du Myanmar aime et respecte la nature et il s'efforce de vivre en harmonie avec l'environnement. L'histoire du Myanmar ne manque assurément pas d'exemples où les souverains du pays ont entrepris de préserver l'environnement. Les anciens rois ont eu la prévoyance de protéger les forêts de tek par décret royal et de veiller à une gestion systématique des ressources forestières.

Dans les trois années qui ont suivi la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, un accent accru a été mis sur la promotion et la protection des droits de l'homme. Si nous nous félicitons de l'esprit dans lequel la question des droits de l'homme est examinée, nous sommes par contre profondément préoccupés de voir que certains pays occidentaux ont de plus en plus tendance à politiser la question des droits de l'homme et à l'utiliser pour s'ingérer dans les affaires intérieures des États. Nous croyons fermement que la communauté internationale devrait adopter une démarche beaucoup plus globale à propos de la question des droits de l'homme, et ne pas se préoccuper des seuls droits et libertés individuels.

Tout gouvernement, institution ou particulier cherchant à promouvoir les droits de l'homme ne doit perdre de vue

ni l'importance des caractéristiques nationales et régionales, ni le patrimoine historique, culturel et religieux, ni le stade de développement économique. Au Myanmar et dans d'autres pays en développement, la pauvreté reste un obstacle tangible à la pleine jouissance de ces droits. C'est pourquoi nous redoublons d'efforts pour garantir à notre peuple son droit au développement afin qu'il puisse se libérer des chaînes de la pauvreté.

Les allégations selon lesquelles des mesures répressives seraient systématiquement appliquées au Myanmar n'ont jamais pu être corroborées. Au lieu de cela, la paix et la stabilité qui règnent désormais dans le pays ont permis de faire de sérieux progrès. La réforme économique en cours aura des effets positifs sur le niveau de vie de tous les citoyens. Désormais, la situation est telle au Myanmar que les possibilités de paix et de développement du pays et, partant, ses chances de rejoindre le groupe des économies en croissance rapide de la région sont sans précédent. La communauté internationale ne peut pas moins faire que d'aider le Myanmar à jouer un rôle constructif.

Ces dernières années, quelques pays, comme le Myanmar, ont été choisis par certains autres pour faire l'objet de mesures punitives. Toute évaluation de la voie politique adéquate que doit suivre un pays doit se fonder sur la compréhension des conditions qui y prévalent. Dans le cas du Myanmar, il faut avant tout comprendre qu'il s'est engagé dans des réformes importantes. Malheureusement, personne n'a reconnu que le Gouvernement du Myanmar avait apporté à son pays la stabilité politique et le progrès économique en l'espace de huit ans.

Le Gouvernement a lancé des réformes économiques dans le but de transformer l'économie planifiée du Myanmar en une économie de marché. L'investissement privé et l'activité nationale fondée sur l'esprit d'entreprise ont été encouragés, et l'économie s'est ouverte à l'investissement étranger direct. La participation du secteur privé au commerce tant national qu'étranger a été encouragée. Les réformes économiques portent des fruits et ont conduit à une croissance soutenue. Au cours des quatre dernières années, l'économie a enregistré un taux de croissance moyen de 8,2 %, ce qui a conduit à la création de nombreux emplois et à une augmentation sensible du niveau de vie dans le pays, essentiellement dans les zones urbaines, où des entreprises privées sont en train de prospérer, et dans les zones rurales fertiles, où les paysans sont incités à cultiver et à vendre leurs produits.

Les investissements étrangers au Myanmar s'élèvent aujourd'hui à 4,3 milliards de dollars et devraient continuer

de croître dans les années à venir. Le fait que le rythme de l'activité économique s'est accéléré se reflète non seulement à l'intérieur du pays mais à l'étranger, où un nombre croissant de représentants du Myanmar participent à des rencontres internationales et régionales, y compris dans le domaine des sports, des affaires et des rencontres intellectuelles.

Le Myanmar sait qu'il n'y a d'autre moyen d'assurer un avenir meilleur que de jeter les bases d'une union de nos races nationales et parvenir ainsi à la stabilité de l'État, la paix communautaire et la tranquillité. À cette fin une convention nationale est en cours, dont l'objet est d'adopter des directives pour élaborer une nouvelle constitution de l'État qui servira à instaurer une nation pacifique, moderne et développée.

On devrait prendre conscience du fait que le Myanmar est une union composée de 135 races nationales d'où sont sortis 16 groupes armés, dont certains d'entre eux ont été créés en 1948, année de notre indépendance. Il faut également noter que, malgré l'ampleur de la tâche, le Gouvernement du Myanmar a réussi à rallier 15 des 16 groupes armés et a créé un autre Ministère pour le progrès des zones frontalières, des races nationales et des affaires de développement. L'insurrection, qui a retardé le développement pendant des décennies, est pratiquement finie, et toute l'énergie des forces de défense et du peuple est maintenant consacrée à l'édification de la nation. Un fait qui est souvent passé sous silence est l'influence, qui se fait sentir un peu partout, de la culture traditionnelle du Myanmar, et qui l'a mené à se montrer clément à l'égard des insurgés. Nombre de condamnations à mort ont été prononcées par les tribunaux civils et militaires suite à la rébellion de 1988 dans le pays, mais aucune n'a été exécutée.

Je donnerai comme exemple de la confiance que nous plaçons dans les changements positifs qui sont en cours au Myanmar la volonté qui nous amène à ouvrir nos portes aux touristes. Cette année a été baptisée «Année de visite au Myanmar», et nous attendons des centaines de milliers de touristes malgré les campagnes négatives que mènent ceux qui nous critiquent. Ceux qui en demandent le boycottage doivent se souvenir que le tourisme profite à tout un ensemble de personnes — touristes et hôtes. De grands hôtels et des agences de voyage, ainsi que les familles qui exposent des objets à vendre, bijoux, laques et sculptures en bois, doivent en tirer profit. Pourquoi ne pas encourager les touristes à venir à Myanmar et voir *de visu* les vastes transformations qui y ont lieu?

Alors que nous en approchons, le nouveau millénaire nous réserve aussi bien des opportunités que des défis. En ce temps de changement important et de transformation, l'ONU et ses États Membres doivent s'efforcer de faire en sorte que toutes les nations soient en mesure de vivre en paix et en harmonie. À cette fin, il faut un homme doté de qualités exceptionnelles et d'une grande sagesse pour diriger l'Organisation dans les années à venir. Nous devrions continuer à chercher le meilleur candidat pour ce poste, en tenant compte des qualités personnelles et de l'intégrité qu'exige cet important poste. Le choix du Secrétaire général de l'Organisation revêt une importance plus grande encore en cette période, où nous assistons à un recours croissant à la menace ou à l'emploi de la force au mépris des buts et principes de l'Organisation.

Pour terminer, je souhaite dire que le Myanmar est prêt à oeuvrer avec toutes les nations pour renforcer l'Organisation et instaurer la paix universelle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires extérieures d'El Salvador, S. E. M. Ramón Ernesto González Giner.

M. González Giner (El Salvador) (*interprétation de l'espagnol*) : Les salutations cordiales du peuple et du Gouvernement d'El Salvador s'adressent au Président, ainsi qu'à toutes les délégations des États Membres. Nous félicitons également le Président de son élection à la présidence de cette session. Nous souhaitons également exprimer notre gratitude à S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, pour la façon compétente dont il a accompli son mandat. Au cours de cette session, il nous incombera de prendre des décisions très importantes pour renforcer l'Organisation. Nous sommes sûrs que grâce au pragmatisme et à l'expérience du Président, il sera possible de surmonter les obstacles et d'imprimer un nouvel élan aux réformes que demandent les États Membres.

En octobre 1995, nous avons célébré le jubilé de l'Organisation des Nations Unies, occasion qui a permis d'évaluer le travail qu'elle a accompli et avons reconnu l'importance que revêt cette institution pour renforcer l'entente entre les nations et s'assurer que ses buts et principes sont dûment respectés. À cette occasion, les dirigeants du monde ont pris l'engagement d'appuyer la mise en oeuvre des réformes qui s'imposent pour mettre à la disposition de la communauté internationale une Organisation efficace et à même de répondre aux changements qui se produisent en permanence dans le monde.

Compte tenu de cet engagement, nous estimons qu'au cours de la présente session, il faut dans les débats éviter la confrontation inutile et se concentrer sur la formulation de recommandations pratiques, pour faire en sorte que les efforts déployés en commun par les États soient conformes à la Déclaration adoptée lors du cinquantenaire des Nations Unies. Ce faisant, des décisions très importantes pourront être prises qui permettront de doter l'Organisation de la capacité et des ressources dont elle a besoin pour relever efficacement les défis du nouveau millénaire.

La dynamique qu'a acquis le système international ces dernières années nous incite à apprécier comme il convient la valeur des différentes initiatives dont il a été débattu eu égard aux problèmes communs qui nous touchent tous. Pour arriver à une solution, nous devons agir de façon concertée et partager l'expérience que chacun a acquise afin d'améliorer le niveau de vie de tous nos peuples.

Nous saluons le succès des conférences au sommet, à l'issue desquelles des programmes d'action ont été adoptés pour résoudre des problèmes mondiaux, tels que ceux relatifs à la femme, à l'enfant, aux droits de l'homme, à l'environnement, au développement social, à la population et aux établissements humains. Ces conférences sont une preuve évidente de la volonté politique et de l'engagement moral de la communauté internationale de redéfinir, grâce à une créativité renouvelée centrée sur la personne et la famille, les paradigmes du développement durable.

La complémentarité et l'interdépendance de nos problèmes obligent chacun des États Membres à redoubler d'efforts pour participer plus activement à la recherche de solutions communes, les solutions découleront nécessairement d'une nouvelle vision de la situation internationale actuelle, caractérisée par une économie toujours plus mondialisée, qui exige une efficacité et compétitivité toujours plus grandes dans les secteurs productifs pour faire face avec succès à des niveaux élevés de concurrence.

Malgré les éléments positifs de cette vision, il ne faut pas confondre les efforts conjoints avec la responsabilité première qui incombe à tous les États de résoudre les problèmes qui touchent leurs sociétés.

Dans la situation politique mondiale, nous notons avec satisfaction les progrès de la démocratisation participative à l'échelle mondiale, qui constitue l'un des phénomènes les plus importants de cette fin de siècle, car il permet aux individus de participer directement et de façon créative à la solution de leurs propres problèmes.

Nous sommes convaincus que les efforts que déploie notre Organisation pour résoudre et contenir les conflits grâce aux opérations de maintien de la paix contribuent à la réalisation de l'harmonie mondiale. El Salvador, en particulier, outre le fait qu'il en a été bénéficiaire, a participé activement à plusieurs de ces processus.

L'expérience vécue par notre pays lorsqu'il a trouvé une solution efficace à son récent conflit armé, est un élément précieux qui doit servir aux autres pays qui connaissent encore des situations semblables. Cela nous permet de partager avec la communauté internationale nos connaissances et nos expériences, de contribuer au règlement de ce type de différends grâce au dialogue et à la négociation qui mènent à la consolidation de la paix, à la démocratie et au respect des droits de l'homme.

Nous avons dit que le système international a connu des transformations profondes. Mais il existe encore des conflits et des problèmes qui n'ont pas encore pu être réglés. Nous lançons à cette occasion un appel énergique pour que ceux-ci soient réglés, grâce à une discussion franche et objective, dans un climat de coopération, propice à la recherche de solutions par la voie du dialogue et de la négociation.

Ces dernières années, 25 nouveaux États, dans l'exercice souverain de leur droit à l'autodétermination, sont devenus Membres des Nations Unies, réaffirmant de cette manière le principe d'universalité de notre Organisation. Malheureusement, ce principe ne sera pas complètement respecté tant que tous les États, y compris la République de Chine à Taiwan, ne seront pas représentés dans cette Organisation.

La création d'emplois, la primauté du droit, la sécurité des citoyens, l'accès à un logement décent, la santé, l'éducation, des soins médicaux et une alimentation adéquate pour les enfants et un environnement propre et nourricier, sont des besoins urgents et la satisfaction de ceux-ci doit être notre priorité. Si, au sein de l'ONU, nous parvenons à formuler des politiques et à développer des activités novatrices et efficaces dans ces domaines, tous les individus du monde, en particulier les plus démunis, pourront en tirer profit comme une étape importante dans la solution de leurs problèmes. Ce n'est que de cette manière que l'Organisation contribuera véritablement de façon créative et efficace à faire en sorte que la démocratie soit perçue comme un processus positif pour l'humanité.

Les problèmes financiers que connaît notre Organisation sont un obstacle au fonctionnement adéquat des programmes et activités que lance le système des Nations

Unies, en particulier dans les pays moins développés. Les nécessités du développement exigent que le fonctionnement des Nations Unies soit plus transparent, plus efficace et surtout plus efficient, et pour ce faire, il faut que nos actes soient conformes à nos convictions.

La nouvelle vision qui émerge dans le système international s'explique par les transformations internes qui s'opèrent dans de nombreuses régions du monde et auxquelles l'Amérique centrale participe. Je voudrais décrire les expériences que vit actuellement notre région dans ce domaine.

Quelques années avant le début du nouveau millénaire, les peuples centre-américains ont tourné la page sur une triste histoire d'affrontement et se sont engagés dans un chemin commun, créant ainsi une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement, qui a été façonnée par les présidents centre-américains dans notre Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale. Cette alliance est une initiative comprenant des politiques, des programmes et des activités qui définissent un nouveau schéma de développement intégral, et propose un changement progressif des conditions de vie de l'être humain, grâce à la croissance économique dans l'équité sociale et s'appuie sur un développement en harmonie avec la nature, garantissant ainsi la qualité de la vie des générations futures.

Les présidents centre-américains ont également adopté une série d'engagements prioritaires afin de progresser ensemble vers la réalisation des objectifs de l'Alliance pour le développement durable, à savoir : dans le domaine politique, le renforcement et la consolidation de l'état de droit et de la sécurité démocratique, de même que l'accélération du processus de modernisation du secteur public; dans le domaine économique, l'amélioration de l'intégration économique, l'harmonisation des politiques macro-économiques et la modernisation de l'infrastructure régionale; dans le domaine social, la réduction systématique de la pauvreté, en mettant l'accent sur la création d'emplois et l'investissement dans le capital humain, en donnant la priorité à l'éducation, à la santé et à la formation; dans le domaine culturel, la promotion et la préservation des valeurs et des traditions qui constituent le patrimoine culturel des peuples centre-américains; et dans le domaine de l'environnement, la sauvegarde et la protection de la diversité biologique de la région, la promotion du reboisement et la gestion adéquate des bassins hydrographiques, des corridors biologiques et des zones protégées.

En El Salvador, moins de quatre ans après la signature des Accords de paix, nous pouvons dire avec une grande

satisfaction que nous en avons presque terminé avec l'exécution des engagements pris à cette occasion et que nous continuons d'avancer d'un pas ferme vers le renforcement des institutions démocratiques et la reconstruction nationale. Notre processus de paix est cité en exemple, et nous sommes heureux de constater qu'il sert de modèle et d'encouragement pour la solution de conflits semblables dans d'autres régions du monde. Les Salvadoriens, après avoir réglé un long conflit interne par des moyens politiques, ont de grands défis à relever qui peuvent se résumer en une phrase : une démocratie permanente, stable et moderne, basée sur la primauté du droit, qui nous mènera à l'établissement de la paix sociale et à l'édification d'un nouvel El Salvador.

C'est pourquoi nous sommes déterminés à accélérer les actions destinées à satisfaire les aspirations les plus profondes de notre peuple : un emploi utile et bien rémunéré; un enseignement mettant l'accent sur la création d'une culture de paix fondée sur les valeurs morales et civiques; un système de santé non seulement curatif mais aussi préventif; la promotion de micro-entreprises et de petits commerces; le plein respect et la promotion des droits de l'homme, avec un intérêt particulier pour les droits des femmes et des enfants; la préservation de notre environnement; le renforcement de la primauté du droit; et la consolidation d'un véritable système de libertés civiles. Sur cette base, le peuple salvadorien pourra mettre tout son talent et ses efforts au service d'un développement social durable et intégral.

Nous pensons que le développement économique et humain sont deux aspects d'une même question et sont mutuellement dépendants. Un plus grand développement humain crée les conditions de développement économique croissant qui, à son tour, produit des ressources supplémentaires pour encourager le développement humain.

En conséquence, le Gouvernement du Président Armando Calderón Sol entreprend des réformes qui permettront la création de possibilités pour tous les Salvadoriens, brisant ainsi le cercle vicieux de l'état de pauvreté où ceux qui sont nés pauvres sont condamnés à mourir pauvres.

Cet objectif peut être réalisé tant que nous, en tant que nation, avons une vision commune qui va au-delà des divergences idéologiques et politiques. La grande tâche pour cette génération en El Salvador est de reconnaître que la société constitue un tout et de faire en sorte que la force de l'histoire permet de trouver des solutions qui servent les intérêts de toute la population.

Le peuple et le Gouvernement d'El Salvador souhaitent réaffirmer leur reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, à ses représentants et aux institutions du système des Nations Unies pour la contribution qu'ils ont apportée aux fins de consolider la paix, la démocratie et la reconstruction de notre pays. Nous voulons également remercier la communauté internationale du soutien matériel, technique et financier qu'elle a apporté aux fins de compléter les efforts entrepris par le peuple salvadorien en vue de réaliser la paix et un développement durable, ce qui nous a permis d'entamer un processus de modernisation et d'être mieux à même de répondre aux défis du XXIe siècle.

Pour terminer, nous ajouterons que nous sommes pleinement convaincus qu'à l'issue de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, les peuples du monde représentés ici auront atteint un plus grand degré d'entente, de confiance et de coopération devant leur permettre de faire face ensemble aux problèmes affectant la communauté internationale.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je donne la parole au Représentant permanent du Belize, M. Edward A. Laing.

M. Laing (Belize) (*interprétation de l'anglais*) : En cette cinquante et unième session de l'Assemblée générale, nous sommes particulièrement heureux de voir M. Razali Ismail présider la présente session. Cela est certainement dû à sa réputation bien établie et méritée. Dans une large mesure notre joie vient également du fait que mon gouvernement apprécie grandement le profond attachement de son gouvernement à l'amélioration des conditions économiques, sur un pied d'égalité, tant au niveau national qu'international. Nous sommes également reconnaissants à son prédécesseur, M. Diogo do Amaral, pour l'excellent travail qu'il a effectué au cours d'une année où la réforme de l'Organisation a pris, sous sa direction, un réel élan.

Aujourd'hui, on dit souvent qu'il y a de nombreux signes du rôle décroissant de la souveraineté nationale. Dans le domaine des droits de l'homme, les systèmes judiciaires régionaux continuent de se développer. Les organes régionaux et les autres groupements, tels que la Communauté des nations, ont davantage de responsabilités. Nous avons de bonnes raisons de penser que la nouvelle communauté de pays lusophones suivra la même voie. Aux Nations Unies, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social (ECOSOC), la Commission des droits de l'homme et les organes chargés de traiter de la question des droits de l'homme continuent tous d'examiner de près l'attitude des États en matière de droits de l'homme. Il semble que le

Haut Commissaire pour les droits de l'homme, le Haut Commissariat pour les réfugiés et d'autres agences exécutives, ont une fonction utile de surveillance et de catalyseur.

Alors que les efforts entrepris par l'Organisation dans le domaine de l'intervention humanitaire n'ont pas véritablement réussi, ils ont certainement montré que les notions absolutistes de souveraineté d'État sont en déclin. Nous observons ainsi la reconnaissance par les États d'intérêts communs qui contribuent à une plus grande coopération pour combattre le trafic de stupéfiants et préserver et régénérer l'environnement. Récemment, l'Organisation des États américains a lancé une initiative qui va dans le même sens : la Convention interaméricaine de lutte contre la corruption.

La corruption est un fléau dans notre région comme ailleurs. Dans notre région, nous avons donc décidé fermement de réduire ses effets même si cela peut avoir des incidences sur la souveraineté d'État. De la même façon, le nombre de conventions et de nouvelles organisations sur l'environnement mondial, de même que celui des conférences et des sommets mondiaux qui ont eu lieu récemment sur les questions sociales et autres, illustrent la rapide érosion des notions absolutistes de souveraineté.

Au cours de l'année écoulée, des efforts ont été faits pour tenter de mettre en place le Tribunal international sur le droit de la mer attendu de longue date. En dépit de certaines limites regrettables, l'Instance des recours de l'Organisation mondiale du commerce, le nouveau tribunal pour les différends commerciaux internationaux, a rendu son premier jugement. Nous nous sommes également attelés à la mise en place d'une cour pénale internationale, à l'image des Tribunaux chargés de juger les crimes de guerre en ex-Yougoslavie et au Rwanda. Tout cela constitue un développement significatif dans le système international où l'État et ses citoyens font de plus en plus l'objet d'un contrôle international.

Il nous faut toutefois insister afin que ces critères s'appliquent à tous. Nous espérons donc que les pays, grands et petits, se soumettront à ces nouveaux tribunaux. Nous espérons également que les États puissants s'abstiendront d'utiliser leur volonté souveraine contre des États plus petits ou plus faibles.

Nous avons également constaté une certaine contraction du secteur public au sein des nations et d'organisations internationales. La réduction des budgets nationaux des pays investisseurs et donateurs a eu un effet stimulant sur les organisations internationales et les pays d'investissement et bénéficiaires. Ces réductions d'effectifs et autres formes

d'ajustement structurel sont donc devenus un mode de vie douloureux. À cet égard, l'ONU, mon pays et bien d'autres n'ont pas été épargnés. Dans le même temps, mon pays et de nombreux autres ont établi des systèmes modernes et rationnels pour l'imposition et la collecte d'impôts indirects et autres revenus. Je songe en particulier à la taxe sur la valeur ajoutée, dont l'usage est presque universel.

À l'instar de nombreux gouvernements, le mien a dû rationaliser divers services vitaux. Partout, les gouvernements sont obligés de recourir à la privatisation de nombreuses fonctions qu'exerçait précédemment l'État et ont été amenés à liquider des structures entières du secteur public. Même si ces changements ont lieu au sein de nombreuses économies et structures d'État, d'autres agents interviennent aux niveaux national et international. Ces protagonistes comprennent la société civile et les organisations non gouvernementales qui participent aujourd'hui à la plupart des activités.

Parallèlement, nous essayons de comprendre et de répondre au phénomène nouveau de mondialisation. La mondialisation présente plusieurs aspects positifs, notamment la libéralisation, qu'elle présuppose. Cependant, la mondialisation semble également présupposer l'universalisation d'entreprises et d'associations énormes du secteur privé. Cette universalisation s'accompagne de la révision, ou, en certains endroits, elle inverse les aspects de doctrines juridiques et économiques qui désapprouvaient les combinaisons et les monopoles industriels excessifs.

Néanmoins, la mondialisation a pour conséquence logique de réduire le champ de la souveraineté. Mais de même que la perte de l'autonomie nationale n'est pas un bienfait sans revers, ce gigantisme d'une modernité excessive est trop massif pour être avalé d'un coup. D'autant que la mondialisation à laquelle nous assistons aujourd'hui est un phénomène sans précédent, même pour les anciens empires. Quoi que puissent en dire ses protagonistes, elle semble parfois contredire notre humanité même, puisque la microdimension ne doit jamais être négligée au profit de la macrodimension. Les deux dimensions sont essentiellement complémentaires. De plus, il arrive que la mondialisation néglige les principes des droits de l'homme individuels et collectifs et les tendances prises récemment par ces droits. Ceci parce que, lorsqu'elle est menée jusqu'à son extrémité logique, comme c'est le cas dans plusieurs régions, la mondialisation semble aboutir à une euthanasie internationale. Elle fortifie une mentalité de «miettes de festin», ou une attitude de «panier de crabes», chez les plus nantis, pour lesquels les défavorisés peuvent mourir de faim ou se

détruire les uns les autres pour survivre dans la mesure où eux-mêmes peuvent se rassasier à profusion.

Par ailleurs, certaines formes de mondialisation volontariste battent également en brèche la diversité. Elles vont à l'encontre du pluralisme culturel, social et économique, dont la validité est incontestable sous l'angle socio-biologique. Alors que la mondialisation est en augmentation constante dans l'électronique et les médias, ces problèmes commencent à prendre des proportions inquiétantes partout dans le monde, où nous voyons nos enfants adopter l'état d'esprit et les accoutrements qui dictent les arbitres de la mode étrangers dont l'intérêt principale est de fournir des produits inutiles et de créer de faux désirs. Comme nous le savons, les conséquences en sont souvent une violence aveugle et l'exploitation sexuelle et autre des femmes, des enfants et des faibles. Il est certain que cette Organisation doit faire en sorte que ces conséquences soient éliminées.

La mondialisation et le déclin de la souveraineté de l'État témoignent des changements spectaculaires qui balaient le globe, un sujet que beaucoup d'entre nous commentent souvent du haut de cette tribune. De toute évidence le changement est à l'ordre du jour, et le changement, sous ces aspects spécifiques, est en fait une partie et un élément de cette Organisation et de sa Charte. Après tout, et même si certains cherchent à concocter des théories pour affirmer le contraire, la conception même de la Charte des Nations Unies a été le couronnement de la doctrine de la souveraineté réduite. C'est seulement en réduisant la souveraineté que les excès, qui furent manifestes avant et pendant la seconde guerre mondiale, purent être diminués. De toute évidence, la conception même de l'Organisation des Nations Unies présuppose un type de mondialisation essentielle.

Il est donc surprenant de voir applaudir, dans certains milieux, la mondialisation par des protagonistes de l'économie privée qui sont motivés par les diktats de l'acquisition, de la cupidité ou de ce qui est désigné comme «efficacité», alors qu'un comportement similaire mais beaucoup plus modeste de la part des groupes d'États souverains est maintenant critiqué. Nous insistons sur le fait qu'un élément crucial d'une réforme significative de l'Organisation des Nations Unies doit certainement être l'acceptation du globalisme de l'Organisation. Nous devons, en fait, améliorer l'efficacité en rationalisant la structure de gestion de l'Organisation et les méthodes qui servent à sélectionner ses dirigeants, ainsi qu'il a été intelligemment suggéré dans la dernière édition de l'importante étude de Urquhart et Childers intitulée «Un monde en quête de dirigeants».

Nous devons agir d'une manière globale en maîtrisant en commun les ressources partagées de la planète. Nous répétons l'appel que nous avons lancé lors de précédents débats généraux pour que l'on dote cette Organisation, conformément à sa fonction globale, d'une autorité autonome de recettes dans certains domaines qui ne relèvent pas actuellement des États nations. Nous devons reconnaître l'utilité du concept d'une tutelle modeste, authentiquement représentative et révocable sur certains espaces marins et aériens.

Nous pourrions également souhaiter reconnaître le fait que les États dotés de l'arme nucléaire ne sont que des dépositaires révocables des armes nucléaires, même si nous nous acheminons vers la fin de toutes les formes d'essais nucléaires et le respect de l'avis consultatif pris récemment par la Cour internationale de Justice dans lequel elle demande que des négociations soient promptement amorcées, de bonne foi, sur le désarmement nucléaire. Parallèlement, nous devons éliminer partout les arsenaux cruels de mines terrestres et autres armes mortelles et substances nocives, et s'assurer que les substances telles que les déchets nucléaires ne s'infiltrant pas dans les eaux territoriales ou autres.

Un globalisme responsable recueillera pour le monde les fruits des promesses qui ont été faites dans le contexte des antécédents de cette Organisation en temps de guerre, à savoir que toutes les formes de développement, dont le développement économique et social, sont l'héritage absolu des individus, des peuples et des nations démunis et déposés. Nous sommes dans l'obligation stricte de maintenir l'Agenda pour le développement de cette Organisation comme un souci prioritaire. Belize a proposé de convoquer une session extraordinaire annuelle de l'Assemblée qui se tiendrait avant le débat général et au cours de laquelle nous discuterions la politique du développement et ferions en sorte de revitaliser la volonté politique qu'exige en permanence la révision du caractère complexe de l'Agenda pour le développement et les engagements pris à l'Assemblée, ainsi que lors des conférences globales de haut niveau qui se sont tenues au cours de la dernière décennie du XXe siècle. À cette session annuelle, nous pourrions également examiner efficacement certaines parties spécifiques des points de la Seconde Commission, qui sont actuellement discutés pendant la session ordinaire.

Un globalisme éclairé nous contraindra, avec promptitude et dignité, à respecter les obligations humanitaires auxquelles a souscrit ce «monde uni» envers les pays les moins développés, envers l'Afrique, envers les petits États insulaires en développement et les zones côtières de faible élévation en développement, comme Belize, envers les pays

sans littoral et autres régions désavantagées. Il serait bon de le faire sans répéter aucune des panacées invoquées récemment et qui sont éculées, égoïstes et inexacts sur la fin de l'obligation d'accorder des préférences économiques aux pays pauvres, alors même que nous proclamons avoir mis les droits de l'homme et l'humanitarisme à la place d'honneur dans le panthéon international.

Alors même que nous vantons les vertus du globalisme de l'Organisation des Nations Unies, nous pouvons discerner un autre antidote ou contre-point au gigantisme de la mondialisation du secteur privé : le phénomène du régionalisme.

Le régionalisme est la notion sous-jacente d'un grand nombre de propositions actuelles — y compris celles du Belize — de réforme du Conseil de sécurité de l'ONU et la base suggérée pour la sélection de nouveaux «membres permanents» — privilégiés mais n'occupant pas leur poste définitivement. Soit dit en passant, cette sélection pourrait se faire totalement à l'intérieur de la région ou, comme cela est souvent le cas actuellement, par l'Assemblée générale.

Le régionalisme est l'essence même des propositions avancées par le Belize au sujet du partage des sièges au Conseil de sécurité en fonction de quoi des États adjacents ou proches peuvent mettre leurs ressources en commun au service de la communauté internationale dans cette entreprise plutôt coûteuse. Nous apprécions le fait que les propositions du Belize ont retenu une certaine attention.

Alors même que des parties de l'Afrique centrale semblent chanceler, le régionalisme a été relativement efficace et reste le principal espoir de préserver la paix et la sécurité dans plusieurs parties de ce monde troublé. Il confirme une réalité, qui est que l'ONU n'est pas constituée pour entreprendre des activités de rétablissement et de maintien de la paix de façon soutenue.

Ma délégation croit également que le régionalisme peut devenir un élément vital des efforts tendant à venir à bout de la menace des stupéfiants sans en arriver pour autant à un hégémonisme involontaire.

Nous observons actuellement une abondance d'accords officiels en faveur de l'intégration sous-régionale dans les cinq régions de l'ONU. Les accords officieux abondent également. Cela nous amène à exhorter les nations de toutes les parties du monde, ainsi que le corps politique mondial, à explorer la coopération fonctionnelle sur une base régionale et sous-régionale, comme nous essayons actuellement de le faire au sein de l'Association des États des Caraïbes

et comme nous l'avons fait pendant des siècles dans plusieurs sous-régions des Caraïbes. Nous assistons en ce moment à une libéralisation régionale intense et fructueuse et à l'intégration des marchés de la main-d'oeuvre, de la politique de concurrence, des normes du travail, des systèmes monétaires, des investissements, de la coopération technique et du commerce.

Nous sommes heureux d'observer ce régionalisme fonctionnel en Afrique, en Asie, en Europe et dans d'autres parties de l'Amérique latine. Nous observons également une réorganisation du globe à mesure que de nouvelles régions sont identifiées et que de nouvelles relations se développent entre les régions. Ainsi donc, au lieu d'imaginer que les îles du Pacifique sont aux antipodes des Caraïbes et de l'Amérique centrale, comme c'était le cas lorsque nous regardions vers l'est, nous les voyons maintenant comme de proches concitoyens des tropiques alors que nous regardons vers l'ouest, par-delà notre isthme fragile de l'Amérique centrale.

Toujours à partir de cette position géopolitique privilégiée, nous voyons dans l'Asie de l'Est un partenaire des Caraïbes et de l'Amérique centrale. Cela nous aide à comprendre que l'approche contemporaine du statut d'État justifie pleinement les aspirations d'un pays asiatique démocratique, qui est l'un des protagonistes les plus importants de l'économie mondiale, à un plus grand degré de participation politique dans le système des organisations internationales. Ce pays est Taiwan. Ma délégation est d'avis qu'une telle participation serait tout à fait conforme aux notions actuelles de souveraineté. En même temps, on peut supposer que l'intégrité territoriale de la République populaire de Chine n'en serait absolument pas affectée. Nous pensons que le statut d'État et la dignité de cette puissance ancienne, honorable et mondiale devraient être préservés dans toute situation envisagée. Sans vouloir nous interposer, nous espérons qu'à cet égard, comme cela a été déclaré dans les remarques faites dans d'autres contextes : noblesse oblige.

Passant à une autre région, nous nous voyons contraints d'exprimer à nouveau notre inquiétude au sujet du retard enregistré récemment par le processus de paix entre Israël et ses voisins. Encore une fois, nous demandons une amélioration de la situation au Sud-Liban et ailleurs, ainsi qu'une véritable autonomie pour les Palestiniens, autonomie qui leur revient de droit.

Enfin, nous tenons à dire que le régionalisme, y compris la coopération fonctionnelle, contribuera grandement à la réalisation des rêves millénaires des architectes de cette grande Organisation mondiale.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre du débat général pour la présente séance.

Plusieurs représentants ont demandé à prendre la parole pour exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que, conformément à la résolution 34/401, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Kim Chang Guk (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite intervenir dans l'exercice du droit de réponse au prétendu Ministre des affaires étrangères de la Corée du Sud coloniale.

La déclaration de M. Ro-Myung Gong est tellement puérile qu'on ne peut la comparer aux déclarations prononcées par les ministres des affaires étrangères d'autres États souverains devant l'Assemblée générale. Du début à la fin, sa déclaration s'inscrivait dans le cadre d'une campagne menée contre le Nord et destinée à provoquer un affrontement entre le Nord et le Sud, même dans cette arène internationale. La présence même de M. Ro-Myung Gong, un des chiens rapporteurs de la Corée du Sud coloniale, porte atteinte à la dignité de l'ONU.

Je vais maintenant m'employer à réfuter point par point l'argument qu'il nous a adressé. Les autorités sud-coréennes ne sont absolument pas qualifiées pour parler de la question nucléaire concernant la péninsule coréenne. Ce sont des traîtres à la nation, qui ont introduit les armes nucléaires des États-Unis dans l'espace vital de notre pays pour l'exposer à un holocauste nucléaire. À vrai dire, la Corée du Sud coloniale n'a pas son mot à dire s'agissant des armes nucléaires américaines qui sont déployées sur son propre territoire. Il est ridicule que les autorités sud-coréennes nous prennent à parti au sujet de questions nucléaires. Le problème nucléaire ne peut être réglé qu'entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, et non par les fantoches sud-coréens.

Nous avons été victimes d'attaques commises au moyen d'armes chimiques par les États-Unis et leurs fantoches pendant la guerre de Corée. Si les autorités sud-coréennes nous prennent à parti au sujet des armes chimiques, c'est pour masquer leurs préparatifs de guerre bio-chimique.

Quant aux pourparlers quadripartites, je conseillerais aux autorités de la colonie de la Corée du Sud, qui n'ont

aucune souveraineté, aucun pouvoir et aucune capacité à l'égard de tels pourparlers, de ne rien dire plutôt que de faire des déclarations déraisonnables.

Enfin, je m'expliquerai de façon assez détaillée pour faciliter la compréhension des délégations ici présentes. Comme on l'a appris, une équipe de l'Armée populaire coréenne se livrait à des manoeuvres de routine à bord d'un petit sous-marin d'entraînement dans les eaux de la partie nord de la Mer orientale de Corée le 18 septembre. Des ennuis mécaniques l'ont amené à dériver vers le sud et à s'échouer dans les eaux de la Corée du Sud, près de Kangrung. À cet égard, le porte-parole du Ministère des forces de l'Armée populaire de la République populaire démocratique de Corée, dans une déclaration datée du 23 septembre 1996, a confirmé officiellement qu'un petit sous-marin d'entraînement de l'Armée populaire coréenne s'était échoué dans les eaux du sud et a exigé que le sous-marin, les survivants et les soldats décédés soient rendus à notre pays inconditionnellement et immédiatement. Cela traduit la bonne volonté de la partie nord-coréenne, qui souhaite que l'incident n'entraîne ni tensions ni infortunes, qui n'aide en rien la paix et la réunification de la péninsule coréenne.

Les autorités sud-coréennes n'ont pas fait preuve de la même bonne volonté afin d'arriver à un règlement pacifique, mais elles ont répondu par des calomnies encore plus haineuses à l'adresse du Nord et des défis lancés contre lui, et elles continuent à se servir de l'affaire à des fins politiques perverses. Dès le début, elles ont adopté une attitude provocatrice qui est très dangereuse. Bien qu'elles aient confirmé directement que le sous-marin en question s'était échoué au large de Kangrung alors qu'il dérivait suite à des ennuis de moteur qu'il avait eus le 18 septembre, elles ont prétendu qu'il s'agissait d'un navire espion armé et déclenché une campagne de provocation. Bien que l'équipage du sous-marin n'ait eu d'autre recours que d'aller à terre, puisque le bateau était échoué, les hommes ont été qualifiés d'espions et une chasse à l'homme constituée de membres de l'armée et de membres de la police a été organisée pour les tuer.

À la consternation générale, les soldats de la partie nord-coréenne ont été qualifiés par les autorités sud-coréennes d'espions armés et de bandits communistes armés et sont devenus la cible d'une attaque armée menée conjointement par l'armée et la police qui s'étaient lancées à leur poursuite. Au cours de cet incident, environ une vingtaine de soldats de la partie nord-coréenne ont été tués de sang-froid. Rien ne justifiait qu'ils soient ainsi pris pour cibles. Ils n'avaient ni armes ni matériel pour s'infiltrer ou opérer des destructions. En outre, ceux qui ont été tués étaient des

membres de l'équipage, y compris le commandant, le chef mécanicien et le pilote, comme cela a été communiqué par la radio sud-coréenne. Qu'auraient-ils pu faire à terre après avoir abandonné leur navire?

En utilisant cet incident, qui aurait pu être réglé de façon pacifique, dans le but d'un affrontement entre les deux Corée, les autorités sud-coréennes sont en train d'accroître la tension. Notre position sur la guerre et la paix est connue de tous : nous voulons la paix, mais nous sommes tout à fait prêts à punir ceux qui la perturbent. Maintenant que le feu a été allumé en Corée du Sud, nous ne saurions continuer d'en être interminablement la victime.

Il est évident que nous, les victimes, ne pouvons nous contenir davantage face à l'arrogance sans cesse accrue de ceux qui nous offensent. En tant que victimes, nous avons le droit de riposter contre ceux qui nous ont offensés. Il se peut que la riposte soit 100 fois plus ou 1 000 fois supérieure à l'attaque. Peu importe de quelle façon nous riposterons, les fantoches sud-coréens seront les seuls à blâmer. Les balles répondront aux balles. Avec leurs tirs insensés, les éléments belliqueux sud-coréens se rapprochent dangereusement de la ligne à ne pas franchir. Les autorités sud-coréennes doivent immédiatement cesser leur campagne de mauvaises intentions contre notre sous-marin échoué et nous le rendre, ainsi que tous les survivants et les membres de l'équipage qui ont perdu la vie, et ce immédiatement et inconditionnellement. Le temps a des limites.

M. Ibrahim (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souhaite exercer son droit de réponse à la déclaration faite plus tôt aujourd'hui par le Ministre portugais des affaires étrangères, dans laquelle il a fait allusion à la question du Timor oriental. Il est regrettable qu'une fois de plus, le Portugal ait jugé bon d'induire la communauté internationale en erreur au sujet des faits pertinents concernant le processus de décolonisation au Timor oriental et la situation en matière de droits de l'homme dans la province.

Qu'il me suffise de dire que le peuple du Timor oriental a déjà exercé son droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, à savoir les résolutions 1540 (XV), 1541 (XV) et 2625 (XXV). Tout ce processus a abouti à la promulgation officielle, le 17 juillet 1976, du statut d'intégration en tant que loi. Par conséquent, ma délégation estime que la question du Timor oriental a cessé depuis longtemps d'en être une, étant donné qu'elle a été réglée en respectant pleinement le droit de la population et en pleine conformité avec les résolutions des Nations Unies.

Toutefois, et pour montrer son respect pour l'Organisation des Nations Unies, l'Indonésie s'est engagée à coopérer aux efforts déployés par le Secrétaire général pour parvenir à une solution juste, globale et internationalement acceptable à la question du Timor oriental. Contrairement aux allégations sans preuves du Portugal, de «violations systématiques des droits de l'homme», les 20 dernières années d'intégration du Timor oriental à l'Indonésie font apparaître une évolution de la situation dans la province qui garantit la promotion et la protection des droits de l'homme, y compris le droit à l'alimentation, à l'éducation, à la santé, au logement, à la liberté religieuse, le droit de vote, et le droit de réunion, droits ignorés pendant plus de quatre siècles de régime colonial portugais dans ce territoire.

En ce qui concerne les progrès du dialogue, le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la question du Timor oriental, qui figure dans le document A/51/361 du 16 septembre 1996, appelle l'attention sur la possibilité que, malgré la difficulté de la tâche, une solution juste, d'ensemble et internationalement acceptable à la question du Timor oriental est peut-être à portée de la main. Le rapport suggère toutefois que la poursuite de progrès dans ce sens exigera coopération et souplesse de la part des deux parties concernées.

Pour sa part, l'Indonésie a, depuis le début, fait la preuve de sa sincérité, de son réalisme et de sa souplesse au cours du dialogue. Dans ce contexte, il faut rappeler qu'en 1986, un règlement d'ensemble avait pratiquement été atteint entre l'Indonésie et le Portugal, mais que le Gouvernement du Portugal avait unilatéralement retiré son consentement. En outre, en 1991, à la suite de laborieuses négociations, les deux parties avaient accepté la visite d'une délégation parlementaire portugaise en Indonésie, y compris au Timor oriental. Mais là encore, pour des raisons sans fondement, le Portugal n'a pas respecté ses engagements. De ce fait, les progrès du dialogue tripartite ont été ralentis.

Pour terminer, l'Indonésie voudrait redire qu'elle est prête à coopérer pleinement aux efforts faits par le Secrétaire général pour trouver une solution juste, globale et internationalement acceptable à la question du Timor oriental.

M. Gomersall (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation aimerait répondre très brièvement à certaines observations faites cet après-midi par le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne au sujet de Gibraltar.

Ma délégation ne souhaite pas s'engager ouvertement dans une polémique avec un pays ami et allié sur une

question qui ne peut être résolue que par des pourparlers directs, comme cela a déjà été convenu par nos gouvernements dans la Déclaration de Bruxelles de 1984, à laquelle a fait allusion le Ministre des affaires étrangères. Toutefois, vu ce qui a été dit, il est peut-être nécessaire d'exposer une fois de plus la position de mon gouvernement, malgré qu'elle soit bien connue du Gouvernement de l'Espagne.

La souveraineté britannique sur Gibraltar est clairement établie dans le Traité d'Utrecht. Ce fait juridique est incontournable. En outre, la Grande-Bretagne s'en tient à ses engagements envers la population de Gibraltar tels qu'ils figurent dans le préambule à la Constitution de 1969. Le Gouvernement de Sa Majesté ne conclura aucun arrangement en vertu duquel la population de Gibraltar passerait sous la souveraineté d'un autre pays contre sa volonté librement et démocratiquement exprimée.

Nous n'estimons pas que la notion d'intégrité territoriale soit pertinente dans cette affaire. Je suis certain que mon collègue espagnol, qui a exercé son propre droit de réponse dans la soirée de lundi dernier, comprend notre position.

De nombreuses questions laissées en suspens par l'histoire peuvent trouver une meilleure solution par la coopération que par des revendications de souveraineté. Néanmoins, nous reconnaissons que l'Espagne est le voisin immédiat de Gibraltar et à ce titre nous pensons qu'il importe de maintenir le dialogue avec l'Espagne en tant que moyen de résoudre nos divergences actuelles.

C'est dans ce cadre que mon gouvernement et le Gouvernement de Gibraltar ont entamé des pourparlers avec le Gouvernement espagnol afin d'améliorer la coopération sur des questions telles que le trafic de stupéfiants dans la région et de permettre aux communautés des deux côtés de la frontière de tirer avantage des relations de libre-échange dans le cadre des communautés européennes.

M. Chun (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai demandé la parole pour répondre aux propos tenus par la Corée du Nord dans l'exercice de son droit de réponse.

La Corée du Nord a fait plusieurs allégations au sujet de mon pays, y compris des attaques personnelles contre mon Ministre des affaires étrangères. Je ne m'étendrai que sur l'incident du sous-marin auquel le représentant de la Corée du Nord a fait allusion avec force détails.

La Corée du Nord affirme que ce sous-marin, qui a été trouvé la semaine dernière échoué sur la côte est de la République de Corée, aurait dérivé vers le sud en raison d'un problème de moteur lors d'une mission d'entraînement ordinaire. Il s'agit là d'une invention absurde et d'un affront à l'intelligence humaine. Nous sommes également consternés par le manque flagrant de sincérité et de remords affichés par cynique de la Corée du Nord au sujet de cet incident.

Qu'on me permette de rappeler quelques simples faits qui démentiront les dires de la Corée du Nord. Tout d'abord, les allégations de la Corée du Nord ont été faites cinq jours après la découverte du sous-marin et uniquement après que 23 personnes eurent perdu la vie, au nombre desquelles on compte trois de nos compatriotes. Si c'était véritablement à cause d'un problème de moteur que le sous-marin a dérivé jusque dans nos eaux territoriales, alors ces vies auraient pu être épargnées si l'on nous avait tout simplement informés de la nature de l'incident et si l'on nous avait demandé de l'aide.

Il existe une ligne directe entre Séoul et Pyongyang en cas d'incidents de ce genre. Il y a eu récemment un cas où la marine de la République de Corée a secouru un soldat de la Corée du Nord qui avait été entraîné dans la mer Jaune lors d'une inondation, lequel soldat a été rendu. Si ce qu'affirme la Corée du Nord est vrai, elle n'avait aucune raison d'attendre si longtemps pour nous en informer, d'autant que la vie de 26 officiers de ses forces armées était en jeu. Les conclusions de l'enquête effectuée à propos de cet incident et d'autres preuves irréfutables montrent également que leurs allégations sont sans fondement.

Premièrement, le courant de la mer de l'Est aurait entraîné un navire à la dérive vers le nord, alors que, avant de s'échouer sur nos côtes près de Kangnung, le sous-marin sud-coréen se dirigeait à contre-courant vers le sud, à près de 60 milles au sud de la zone démilitarisée.

Deuxièmement, le sous-marin n'a jamais eu recours aux procédures classiques d'envoi de signaux de détresse lorsqu'il a prétendument eu des problèmes de moteur.

Troisièmement, l'unité de commandos nord-coréens qui a débarqué du sous-marin et s'en est pris à nos forces armées était vêtue de treillis de l'armée de la République de Corée et portait même des armes sud-coréennes. Nous nous demandons pourquoi ces hommes portaient l'uniforme de notre armée alors qu'ils effectuaient une mission d'entraînement ordinaire.

Quatrièmement, on a clairement la preuve que le moteur du sous-marin marchait parfaitement bien jusqu'à ce que le navire eut accosté. Les morceaux des pales et du gouvernail du sous-marin endommagés ainsi que les rochers brisés situés en-dessous, indiquent qu'il a essayé en vain de se dégager de l'amas de pierres sur lequel il s'était échoué.

Ces faits objectifs et ces preuves irréfutables ne laissent subsister aucun doute quant au caractère de la provocation armée de la Corée du Nord. L'incursion de 26 officiers des forces armées régulières de la Corée du Nord dans le Sud au moyen d'un sous-marin n'est rien d'autre qu'un acte de provocation armée délibéré, qui constitue une violation claire et flagrante de l'Accord d'armistice coréen. En tant que tel, il représente une menace grave pour la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne. Cela est d'autant plus regrettable que la Corée du Nord recourt au mensonge pour justifier ce qui est injustifiable.

Nous rappelons aux autorités nord-coréennes qu'elles sont seules responsables des conséquences de cet acte de provocation armée.

M. Catarino (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : En réponse à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie dans l'exercice de son droit de réponse, je tiens à réitérer que, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le Timor oriental est considéré comme étant un territoire non autonome. S'agissant de la question du Timor oriental, le processus de décolonisation n'est pas encore achevé.

Le Portugal n'a aucune revendication — je répète, aucune revendication — territoriale sur le Timor oriental. Mais il a le devoir et la responsabilité — compte tenu des fondements historique, moral et juridique — de veiller à ce que les droits légitimes du peuple du Timor oriental soient reconnus, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés dans un dialogue constructif avec l'Indonésie, sous les auspices du Secrétaire général. Nous soutenons ce dialogue, et je tiens à exprimer de nouveau l'espoir que nous serons en mesure de réaliser certains progrès concrets sur la voie d'un règlement juste, global et internationalement acceptable.

M. Kim Chang Guk (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Nous ne pouvons manifester aucun respect à M. Ro-Myung Gong, le soi-disant Ministre des affaires étrangères de la Corée du

Sud, puisqu'il est l'un des organisateurs du massacre de notre peuple en Corée du Sud. Le monde est une fois de plus témoin de la bestialité et de la sauvagerie des autorités sud-coréennes. Les autorités sud-coréennes ayant tué les conspirateurs, peuvent inventer tout ce qu'ils veulent aussi longtemps que notre sous-marin et son équipage sont retenus chez elles.

En Corée du Sud, les gens disent que les autorités sud-coréennes peuvent faire tout ce qu'elles veulent excepté transformer un homme en femme et une femme en homme.

J'avertis à nouveau les autorités sud-coréennes que, en tant que victimes, nous avons le droit de riposter contre ceux qui nous attaquent. Notre riposte pourrait être cent fois ou mille fois plus importante. Peu importe la façon dont nous riposterons, les fantoches de la Corée du Sud seront entièrement à blâmer.

M. Ibrahim (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Pour répondre à la déclaration que vient de faire la délégation du Portugal, je voudrais simplement rappeler à l'Assemblée que le Portugal a, de manière irresponsable, abandonné le Timor oriental après le chaos provoqué par le Portugal lui-même. Ma délégation estime que la déclaration d'aujourd'hui n'est que la répétition de celles faites antérieurement et qu'elle ne mérite pas d'autre réponse puisque notre position à cet égard est bien connue.

M. Kim Chang Guk (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Je n'ai rien à ajouter à ce que ma délégation a déjà dit pour répondre à des allégations plutôt amusantes du représentant de la Corée du Nord. Je rappellerai simplement à la délégation de la Corée du Nord que les autorités nord-coréennes ne peuvent éluder leurs responsabilités au moyen de fausses allégations. Les faits se passent de commentaires.

M. Catarino (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais souligner une fois encore que le contenu des déclarations indonésiennes ne peut pas dissimuler les faits essentiels et la situation qui prévaut au Timor oriental, pas plus que 20 années ne peuvent réprimer et gommer les aspirations et les droits de plus de 700 000 Timorais. Nous espérons sincèrement qu'à l'instar d'autres pays depuis la

fin de la guerre froide, l'Indonésie comprendra que le monde a changé.

En ce qui nous concerne, comme je l'ai déjà dit, nous sommes prêts à prendre part à la recherche d'une solution d'ensemble juste et internationalement acceptée. Nous continuerons d'oeuvrer patiemment et en toute bonne foi à la réalisation de cet objectif dans le cadre des pourparlers menés sous les auspices du Secrétaire général.

La séance est levée à 18 h 15.